LA PRESSE

SEPTIEME ANNEE—No 16 MONTREAL, JEUDI 20 NOVEMBRE 1890 UN CENTIN

PREMIERE EDITION

PARLEMENT PROVINCIAL

CONSEIL LEGISLATIF

QUÉBEC, 19.

Le comité des chemins de fer dépose son premier rapport.

M. WOOD est nommé président et le quorum est fixé à 6 membres.

M. ARCHAMBAULT est nommé président du comité des bills privés et le quorum est fixé à 7 membres.

Le comité des contingents a choisi M. D. A. Ross pour son président et le quorum a été fixé à 5 membres.

L'ordre du jour est appelé et toutes les mesures sont renvoyées pour discussion à un autre jour.

La séance est levée.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE

QUÉBEC, 19.

La séance est ouverte à 3.30 heures.

On soumet à la chambre le rapport du comité d'agriculture recommandant qu'une médaille d'or soit accordée à M. Charles Champagne, cultivateur, de Saint-Eustache, conformément au rapport des juges du concours du mérite agricole.

M. MERCIER dit que le comité nommé par le conseil d'agriculture pour examiner les fermes, dans le district de Montréal, et décider quelle est la mieux tenue, a décerné la palme à M. Charles Champagne, de Saint-Eustache, et il recommande, vu que ce cultivateur est âgé de 82 ans, de faire une exception et d'accorder la médaille d'or sans attendre l'expiration des quatre années fixées par la loi. Il exprime le désir que ce rapport soit adopté immédiatement, pour permettre au gouvernement de préparer une séance solennelle à l'occasion de la décoration de M. Champagne.

Sur la demande de M. BLANCHET l'adoption du rapport est remis à demain.

M. BERNATCHEZ propose l'adoption d'un autre rapport du comité d'agriculture, relatif au projet de loi à l'effet d'amender la loi des douze enfants.

M. PICARD qui a exprimé au sujet de ce projet de loi des vues qui ne sont pas partagées par ses collègues, demande l'adoption du rapport sur division.

M. MERCIER—Appelez les membres et votons. Il faut en finir avec ce jeu-là.

M. PICARD veut expliquer qu'il n'a pas eu l'intention de demander un vote, mais qu'il a simplement voulu enregistrer son dissentiment.

M. MERCIER—Non, votons. Vous réfléchirez avant de parler, une autre fois.

On cherche à s'expliquer, mais le premier ministre ne veut rien entendre et s'en tient à la règle stricte qui défend toute discussion après qu'un vote a été demandé. Le vote est pris : 60 contre 0.

M. PICARD, requis d'expliquer pourquoi il n'a pas voté, dit qu'il avait retiré sa demande d'adoption sur division, et qu'on n'a pas voulu en tenir compte.

M. ROBERTSON dépose un projet de loi à l'effet de rétablir, d'une façon plus étendue, l'exemption des taxes municipales pour certaine propriétés mis à ... accordée en vertu de l'article ... des Statuts refondus de la province de Québec.

M. ROCHON dépose un projet de loi à l'effet d'amender l'article 2144a du Code Civil, tel qu'amendé par la 52 Vict. chap. 16.

M. BLANCHET demande les documents concernant les noms des magistrats de district, la date de leur nomination, l'étendue de leur juridiction, etc. Adopté.

M. TURGEON demande les documents en la possession du gouvernement, concernant l'inspection hygiénique et médicale des manufactures et des ateliers. Il existe, dit-il, des causes nombreuses d'insalubrité dans les manufactures et c'est une plaie qui ronge les classes industrielles. La statistique officielle établit à la proportion effrayante de onze par mille le chiffre de la mortalité, parmi ces classes. Sur milles victimes de maladies pulmonaires, à Montréal, par exemple, la moitié appartient à la classe industrielle, Ce fait constitue un danger réel pour l'avenir de notre population. Jusqu'à présent, le but de la loi n'a été que de protéger l'ouvrier contre le danger des machines et de l'incendie. Le danger résultant des causes d'insalubrité est infiniment plus grave. L'Etat de doit pas reculer devant les dépenses nécessaires pour détourner ce danger. Toute dépense faite pour l'hygiène est une économie. En prenant la moindre évaluation de la vie de l'homme faite par les économistes, on peut conclure que la province de Québec perd annuellement plus de quatre millions par la mort de ces ouvriers victimes des pénibles circonstances hygiéniques des ateliers. Une réforme sur ce point est de nature à amener, de concert avec l'établissement des écoles gratuites du soir, la solution de la question ouvrière.

M. BÉLAND propose l'ajournement du débat, vu que demain une délégation doit se rendre auprès des ministres, avec les inspecteurs de fabriques, pour leur soumettre certains amendements à la loi actuelle.

M. MERCIER remercie et félicite le député de Bellechasse de son discours. C'est, dit-il, un des discours les plus remarquables que j'ai entendus dans une assemblée comme celle-ci. Nous avons fait l'acquisition d'un orateur distingué, d'un travailleur, d'un législateur accompli. Je sais que l'inspection des fabriques, aujourd'hui, est presque nulle au point de vue hygiénique. Le gouvernement se fera un plaisir de mettre devant la Chambre les documents demandés et nous réussirons à rencontrer d'une manière pratique les vues patriotiques du député de Bellechasse.

M. CLENDINNENG dit que la question du bien-être des classes industrielles mérite considération. Il observe, cependant, que la condition de ces classes en cette province est aussi bonne que dans n'importe quel autre pays.

M. BLANCHET dit que, en présence de cette importante question, toute considération de parti doit disparaître. Le gouvernement a déjà introduit, en 1885, une législation importante sur le sujet, pour protéger la santé des ouvriers, régler les heures de travail, etc. Cette loi fut bien accueillie et il est sûr que toute mesure juste et efficace en faveur de la classe ouvrière recevra, de la part de l'opposition tout l'appui qu'elle mérite. Il faut protéger les ouvriers contre eux-mêmes, diriger avec soin le travail des enfants, voir à ce qu'ils ne compromettent pas leur existence ou leur santé par un travail immodéré.

Le projet de loi de M. Monfette à l'effet d'amender le Code municipal, est lu une deuxième fois et renvoyé au comité du Code municipal.

La proposition de M. GLADU demandant la deuxième lecture du projet de loi pour amender les articles 298 et 299 du Code Civil du Bas-Canada, soulève un débat auquel prennent part MM. Pelletier, Bisson, Blanchet, Picard et Robidoux. Ce bill accorde au mineur le droit de partager définitivement ses biens, par l'entremise de son tuteur, sur une simple requête au juge ou au protonotaire.

On objecte qu'il supprime pratiquement l'action en bornage.

La deuxième lecture est adoptée sur division et le bill est renvoyé au comité de législation.

A six heures la séance est suspendue.

SÉANCE DU SOIR

Les projets de loi suivants sont lus une deuxième fois :

Constituant en corporation la partie de l'International Advent Christian Conference située et comprise dans la province de Québec ;

Constituant en corporation l'Union Saint-Joseph de Drummondville ;

Modifiant l'acte de constitution en Corporation de la Cité de Sainte Cunégonde de Montréal ;

Modifiant les actes relatifs à la corporation de la ville de la Côte Saint-Antoine ;

Constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Drummondville et Richmond ;

Aux fins d'expliquer l'acte 46 Vict., chap. 16, concernant les jurés.

Sur proposition de M. LANGELIER la Chambre se forme en comité général pour étudier certaines résolutions autorisant le Lieutenant-Gouverneur à faire un contrat pour la garde des aliénés avec l'hôpital des aliénés protestants, incorporé par l'acte de cette province 44-45 Vict., chap. 53.

M. ROBIDOUX donne certaines explications sur les résolutions. Il y a actuellement dans cet asile 97 patients, dont 30 entretenus par le gouvernement et 67 par leurs familles. Depuis l'établissement de l'asile, quatre ont été guéris et trois sont morts.

M. CLENDINNENG dit qu'il est contre le système d'affermage. Le gouvernement est responsable du soin des aliénés et peut seul faire preuve de désintéressement ; mais, puisqu'il faut subir ce système d'affermage, il importe que les contrats soient faits avec soin. Il objecte à la clause 4, qui ouvre la porte à des extras et il préférerait qu'on augmentât le prix d'affermage.

M. PELLETIER observe que les protestants acceptent aujourd'hui le système d'affermage qu'ils ont dénoncé avec tant de violence. Ils critiquaient l'affermage à $100 pour l'asile Saint-Jean de Dieu et ils l'acceptent à $116 pour leur asile protestant. " Je n'élève pas la voix, ajoute-t-il, pour les empêcher d'affermer leurs fous, avec ce système qu'ils ont dénoncé. Ils l'ont voulu, ils l'ont demandé cet affermage, qu'ils le subissent.

M. ROBERTSON s'exprime dans le même sens que M. Clendinneng.

M. BLANCHET croit aussi qu'il vaudrait mieux élever le prix de l'affermage et fermer la porte aux extras. Les résolutions, dit-il, consacrent un principe qui était contenu dans la loi de 1885, loi attaquée avec tant de violence et d'injustice par nos adversaires. Le député de Dorchester, qui était opposé au contrôle médical, l'accepte maintenant.

M. PELLETIER—Non ! Je ne l'accepte pas. Je ne m'oppose pas à ce que les protestants l'acceptent ; c'est leur affaire ; mais pour nos asiles catholiques, c'est autre chose.

M. BLANCHET dit qu'il approuve le système en vertu duquel le gouvernement se départit des soins généraux à donner aux aliénés en conservant le contrôle médical. Le système fonctionne bien dans Ontario.

M. DUHAMEL ne voit pas de contradiction dans la conduite des conservateurs nationaux. Nous avons prétendu, dit-il, et nous prétendons encore que la loi de 1885 était une violation de contrats existants où la foi publique était engagée.

M. BLANCHET—Si cette loi violait des contrats, pourquoi l'avez-vous maintenue pour l'asile de Beauport ?

M. MERCIER, nous avons déclaré que la loi de 1885 ne devait pas s'interpréter de manière à violer le contrat de Saint-Jean de Dieu. Nous ne nous objections pas à la politique de nos adversaires. Nous considérions, dans le temps, que toute loi qui viole un contrat existant est immorale. M. Taillon prétendait que la loi de 1885 ne violait pas ces contrats. C'était pourtant le cas en 1886, c'est encore le cas aujourd'hui, mais ça ne le sera plus demain. J'ai déclaré et je déclare que les nouveaux contrats devront stipuler le contrôle absolu du service médical. Si les propriétaires actuels ne veulent pas se soumettre à nos conditions, nous en trouverons bien d'autres.

Il ne peut être question d'immunités religieuses, pas plus que dans un contrat pour la construction d'une maison. On a dit, ajoute en terminant le premier ministre, et on a peut-être eu raison, que j'avais été trop sévère en parlant sur cette question, dans une occasion précédente. J'admets que j'ai le défaut de parler violemment. Depuis 30 ans que je suis dans la politique, je n'ai pas appris à être hypocrite et je crois que la meilleure politique est la franchise. Si j'ai blessé qui que ce soit, je le regrette infiniment ; je n'en ai pas eu l'intention ; mais je veux qu'il soit bien compris que, pensant sincèrement, je défends ma pensée avec force. J'aime mieux frapper qu'être frappé, tuer qu'être tué.

M. BLANCHET trouve étrange que le premier ministre vienne de dénoncer avec tant de violence la loi de 1885. M. Mercier était en Chambre en 1885 et, loin de s'opposer à cette loi, il reprochait au gouvernement de ne pas aller assez loin, quand il constata que le Conseil législatif avait mis un *proviso* atténuant l'effet ce cette loi. Il a même dit que nous reculions, que nous avions peur. La Chambre était unanime pour adopter cette loi. Quelle ne fut pas notre surprise de rencontrer nos adversaires six mois plus tard, sur les hustings ! Le premier ministre avait changé d'opinion du tout au tout et c'est de quoi je l'accuse. Je reproche au gouvernement qu'après avoir aidé à adopter cette loi, il nous ait dénoncé pour l'avoir adoptée et que, doublement injuste, il ait fait une loi d'exception en faveur de l'asile de Saint-Jean de Dieu.

M. PELLETIER ne veut pas prétendre qu'il y ait en jeu des immunités religieuse dans les contrats à faire ; mais il représente tous les avantages que retirerait la province d'un contrat fait de préférence avec des communautés religieuses. Il exprime le plaisir que lui ont causé les explications du premier ministre et il relève, à ce propos les attaques insultantes faites contre lui par certains journaux qui posent au radicalisme, relativement à l'incident de l'autre jour. Les articles publiés par la *Patrie* sont méchants, dit-il, et destinés à briser l'alliance nationale. Les poseurs au radicalisme dans cette province ne trouveront jamais d'appui, d'aucun côté de la Chambre.

M. MERCIER, Ecoutez ! Ecoutez ! M. PELLETIER—Ils sont au ban de l'opinion publique et ils ne sont pas même capables de se faire élire dans la division où ils sont le mieux connus.

M. MERCIER—Ecoutez ! Ecoutez ! Le débat est clos par quelques remarques de M. Duhamel et les résolutions sont lues pour la première fois.

Les projets de lois suivants sont adoptés avec amendements :

Amendant la loi relative à la preuve prise par sténographie ;

Concernant la classification et le mesurage du bois abattu sur les terres de la couronne.

Le projet de loi concernant la protection des intérêts publics dans les rivières, et cours d'eau est lu une deuxième fois.

La séance est levée à 11 heures.

—Le monarque des cigares à 5c est le *Mikado*. 13—6

DEUX MARINGOUINS AFFAMES

Se reposèrent l'autre soir, sur la joue rose et potelée d'une jeune femme endormie. Camarade dit l'un, nous allons faire bonne chasse cette nuit. Pourquoi, dit l'autre, rencontrons-nous aussi souvent du sang aussi pur. Vigoureux, une peau aussi délicate ! Regarde sur cette table, dit le premier. Ne vois tu pas une bouteille marquée : " Régulateur de la santé de la femme" du Dr J. Larivière ! Ce merveilleux remède guérit toutes les maladies de la femme, fortifie et purifie le sang, régularise les fonctions et donne appétit et crée pour ainsi dire une vie nouvelle.

Des milliers de jeunes converse incurables, jouissent de la vie et d'une bonne santé grâce à ce précieux remède. Essayez le Mesdames, ainsi que les " Female Porous Plasters " du Dr Larivière. Ce sont les meilleurs emplâtres pour les femmes. A vendre dans toute bonne pharmacie. MM. Evans & Sons, agents généraux pour le Canada. Pour toute informations écrivez au propriétaire Dr J. Larivière. Manville, R. I. 265—la q h

Pianos d'occasion

1 piano droit " d'Allemaine " $75, piano droit " Craig " de luxe, $100, piano carré " Schueltz et Ludoif ", $150, piano carré " Allen " $60, piano droit " Hood " $75, piano carré " Chickering " $125, piano " Steinway " (4 coins ronds) $190, piano carré " Knabe " $250, piano droit " Williams " $175, piano droit Samuel " Warren " $60. En vente chez Lavigne et Lajoie, 1657 rue Notre-Dame. 13-3

—Succès toujours croissant de notre préparation pour faire tomber les plis follets dans la figure des dames ; vu son usage universel, seulement $1.50 la bouteille, y compris une boîte d'onguent.

On a toujours en main la préparation pour teindre la barbe et rendre aux cheveux leur couleur naturelle. Aussi une des meilleures préparations pour nettoyer la bouche, les gencives et pour donner bonne haleine. Rousseurs et taches au visage enlevées pour toujours, ainsi que le mal de dents et les cors. Comme par le passé, quant aux poudres pour le visage, en rendre la fraîcheur, en cacher les erreurs de la nature, nous en avons le dépôt. Nous avons aussi la purgation des poumons qui est infaillible. Lisez les certificats que nous publions tous les mercredis et samedis.

Mme Vve R. DESMARAIS et LACROIX, FILS, 1253 rue Mignonne.
276—jno Coin de la rue Ste-Elizabeth

AUX EMPRUNTEURS

Les particuliers qui désirent emprunter sur hypothèque n'ont qu'à s'adresser à A. Richard, L. L. B., 25 rue St Jacques.
30 oct—1 a

ARGENT A PRETER

sur billets promissoires, traites et chèques seulement. Argent reçu en dépôt. Intérêt, 6 pour cent par année.

J. O. DESROSIERS, Banquier,
13 nov.—1a 14 Place d'Armes.

AUX PRETEURS

Les particuliers qui ont des capitaux en main trouveront à les prêter en tout temps à 6 et 7 p.c. en s'adressant à A. Bouchard, L. L. B., Notaire, No 28 St-Jacques. 30 oct—1a

DENTS EXTRAITES SANS DOULEUR

M. Brosseau, dentiste, 7 rue Saint-Laurent, est allé récemment à New York où il a fait l'acquisition d'un grand nombre d'instruments nouveaux et notamment d'un appareil perfectionné pour l'extraction des dents sans douleur, qui est le dernier mot de l'art.
29 oct—1 a

ARTISTE PEINTRE

M. Eugène L'Africain a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir son atelier aux-sus des bureaux de la *Minerve*, 1608 rue Notre-Dame. M. L'Africain, dont l'habileté est bien connue, fait une spécialité de portraits en tous genres, tels que pastel, crayon, peinture à l'huile et à l'eau.
22 sep—1 a

LE FROID

Voici le temps où nous allons être obligés de porter des fourrures. Ainsi ceux qui désirent se procurer ces articles feront bien de rendre une visite au magasin où on vend au prix du gros, chez L. Bolleau, 1584 rue Notre-Dame. 17 av—1 a

Il n'est pas étonnant que les malades perdent confiance dans tous les spécifiques lorsqu'on annonce tant de mauvais remèdes comme devant guérir certaines maladies et qu'à l'usage ces tous à fait inutile. Une chose certaine, c'est que nous n'avons jamais entendu parler d'un seul cas où le baume de cerisier sauvage ait manqué de guérir les toux et maladies pulmonaires. 6—q h

—LE PIN ROUGE DU SUD du Dr Harvey, soulagera instantanément et en même temps arrêtera les accès les plus sévères de toux. (4)

SHILOH'S COUGH AND CONSUMPTION CURE est vendu avec nous sur garantie. Il guérit la consomption. En vente chez H. E. McGale, 2123 rue Notre-Dame ; Lavioletta & Nelson, 1605 rue Notre-Dame, et John T. Lyons, coin des rues Craig et Bleury. (6)

—Comme remède de famille pour la toux, rhume, croup, etc., employez la Sprucine de McGale, 25 et 50 cts. la bouteille. A vendre partout 30-la qh

—La poudre Engraissive et Nourrissante à l'usage des chevaux, bêtes à cornes, cochons et moutons est la plus répandue et les grands propriétaires n'en emploient pas d'autres. Lisez l'annonce sur une autre colonne.
10 nov—jno—q h

Cie Parisienne d'Optique

MM. C. Nourrie & J. Petit, opticiens, (25 ans d'expérience), fabriquent eux-mêmes à ordre les verres et les montures de lunettes, en tous genres à la mesure des yeux.

Leur longue expérience pratique et le succès toujours grandissant de leurs affaires sont une garantie.

Ils ont tous les instruments scientifiques pour procéder aux examens complets des vues les plus difficiles.

Tout le monde devrait savoir que l'application de lunettes, au hasard, sans connaissances spéciales, constitue un véritable danger public ; c'est littéralement comme s'il était permis à n'importe quel marchand de prendre et vendre des produits pharmaceutiques.

MM. C. Nourrie & J. Petit ne s'occupent que d'optique c'est leur métier ! !

Toutes les personnes ne pouvant se déranger peuvent nous avertir par lettre ou le TELEPHONE Bell No 1838, et on se rend à domicile pour essayer la vue.

Nos examens sont gratuits.

C. NOURIE & J. PETIT,
354 Côte St Lambert, continuation de la rue St-Laurent, entre les rues Craig et St-Jacques tous les chars y conduisent.
2 oct—m j s—6 m

Situations vacantes

ON TROUVERA une maison de pension de 1ère classe au No 101a rue Saint George. Quelques chambres à disposer seulement. 13—8

ON TROUVERA chambres et pension de première classe chez Mme Bissillon, No 57 rue Berri. 14—3

ON DEMANDE un bonne servante au No 70 rue St-Denis. 15—1

ON DEMANDE une fille pour avoir soin des enfants dans une famille anglaise, 19 avenue Lincoln ; F. D. Shallow. 15—3

ON DEMANDE une fille pour ouvrage generale, au No 84 rue St-Jacques. 15 3

ON DEMANDE une servante générale au No 77 rue St-Denis. 15—1

ON DEMANDE des bonnes couturières dans les habits, au No 158 rue des Allemands. 15—2

ON DEMANDE une fille de table, parlant le français et l'anglais. S'adresser au No 1834 rue Ste-Catherine. 15—3

ON DEMANDE des opératrices expérimentées pour la machine Wheeler & Wilson No 8 pour les chemises de flanelle The Standard Shirt Co, 71A rue St Jacques. 15—2

ON DEMANDE une servante générale : pas de lavage ni de repassage. Bon salaire. Aussi une jeune fille comme bonne d'enfant. Elles devront parler anglais et avoir de bonne recommandations. No 155 rue Mance, première maison au-dessus de la rue Sherbrooke. 15—2

ON DEMANDE une jeune fille pour prendre soin des enfants. No. 178 rue St-Hubert. 15—3

A vendre ou à louer

A VENDRE par R. G. Gaucher coin de la place Jacques Cartier et de la rue St-Paul, pelles de bois de toutes sortes et au plus bas prix aussi un assortiment de roches de carioles. 19 jno.

A VENDRE—Une maison en brique et fondations en pierre à deux logements, terrain 24 x 105 de profondeur, située au No 931 rue Ontario, Pointe Saint Charles. 13—6

A VENDRE—Hôtels, salon, confiserie et fruits, épiceries, et toutes sortes d'affaires toujours en main. Excellente occasion pour des personnes qui désireraient commencer les affaires. Aussi maisons et magasins à louer et à vendre dans les différentes parties de la ville. S'adresser L. Harris, 41 Carré Victoria. 16 mai—1a

A VENDRE bois pour allumer le poêle, $2 le voyage. J. C. McDiarmid & Co, coin des rues St Jacques et Guy. Telephone 8110. 209—30

A LOUER, jolie chambre, No 67 rue Sanguinet. Prix modéré. 8—jno

A LOUER rue Panet, un logement de quatre appartements en bon ordre. Loyer $9.50 par mois, pas de taxe. S'adresser immédiatement à E. R. Gareau, 57 rue St Gabriel. 8—jno

A LOUER—Sur la rue Ste Elizabeth, à quelques pas de la rue Dorchester, un cottage, sept appartements avec bains et w.c., possession immédiate. S'adresser à A. Cinq-Mars, comptable, No 7 Place d'Armes, bâtisse de la banque Jacques-Cartier, entre 1 et 2 hrs p.m. 8—jno

A VENDRE—Une bonne jument à vendre à bon marché ; garantie. S'adresser au No 195 rue Visitation. 14—3

A VENDRE OU A ECHANGER pour une propriété ou un restaurant, un hôtel confortable de 30 ou 40 personnes. S'adresser au No 95 rue St Paul. 14—6

A VENDRE, pour cause de santé, une boutique de forge et tous les outils et le stock ; à bon marché ; aussi bonne clientele. No 783 rue Notre-Dame. 15—5

BONNE MAISON DE PENSION, No 49 rue des Allemands. 12—6

CUISINIERE—On demande une cuisinière en dehors de la ville, à 20 minutes des chars urbains. S'adresser à boîte 475, bureau de poste, Montreal. 4—jno

HOTEL A VENDRE — Le magnifique restaurant bien connu de M. Z. Roy, coin des rues Sainte-Catherine et Saint-André. Long bail. Loyer bon marché. Départ pour cause de maladie. S'adresser 1570 rue Sainte Catherine, en face de la succursale de la Banque du peuple. Z. Roy, propriétaire. 13—8

A VENDRE, PAR J. A. CHARLAND, 70 rue Saint-Jacques.
$2,525—Cottage, No 71 rue Sanguinet.
$6,000—Nos 199 à 114 rue Susanne. Loyer $720.
$7,000—Nos 247 à 253 rue Amherst. Loyer $876.
$9,500—Nos 383 à 393 rue Berri. Loyer $1,100
31 oct.—1a

Divers

AVIS—La société qui existait entre MM. A. R. Cimtrat et F. W. McNeil, marbriers, sous la raison sociale de Cimtrat & McNeil, a été dissoute le 8 courant de consentement mutuel. A. R. Cimtrat continue les affaires seul au No 93 rue Windsor. Telephone Bell 2973. Assortiment complet de dessus de cheminées. 15—3

CLASSE DU PROFESSEUR DURKEE—Classe avancée du soir mardi et vendredi. La nouvelle classe du soir pour commençants sera ouverte lundi et jeudi. Après-midi pour commençants, mardi et vendredi. Après-midi pour classe avancée, lundi et jeudi, 22 rue Ste-Catherine. 6 nov 3m

CUISINIERE ET COUTURIERE demandées au No 29 rue St Gabriel. 15—6

CREME DOUCE—Vous faut-il de la bonne crème douce et pure ? Vous en aurez chez Decary Frères, épiciers et marchands de vins, coin des rues St-Laurent et Prince Arthur. 21 24 28 29

DEUX BONNES MODISTES demandent de la couture, au No 104A rue St-George. 15—4

PENSION privée, chambres confortables, 70 rue Sanguinet, 10—9

PERDU, samedi soir, vingt-cinq à trente dollars, à partir de la rue Lagauchetière à la rue St-Denis. La personne qui le retournera à Mlle Laurier, bureau du *Monde*, sera généreusement récompensée. 15—3

UN HOMME demande une place pour livrer les marchandises ou prendre soin de quelques chevaux. S'adresser au No 403 rue Lagauchetière. 14—4

UN CHIEN " pug " a été perdu samedi, le 15. Celui qui le ramènera à M. Aubry, huissier, 120 rue St-Laurent, sera libéralement récompensé. 15—3

X AU MAGASIN DE CHEMISES X
Corps et Caleçons, belle laine,
75 CTS ET $1.00
Jolies Cravates, reduites a 10c
X DELORIMIER X
11 mars 1700 rue Notre-Dame. 1a

ARGENT A PRETER

Sur hypothèque, à 5, 5½ et 6 pour cent, selon la garantie et le montant. S'adresser à
Perodeau & de Salaberry, Notaires,
Bâtisse de la "New-York Life," Place d'Armes, Montreal. 19 nov.—1a

N. DUVAL — CIE D'OPTIQUE CANADIENNE — J.E. GODIN

AU No 93 RUE SAINT-JACQUES

Cette compagnie est la seule canadienne-française qui s'occupe du commerce en gros de lunettes et de lorgnons etc.

Les agents y trouveront constamment un assortiment des plus variés et des mieux choisis et à des prix modérés. 25 sep—6m

HEARN & HARRISON
1640 RUE NOTRE-DAME.
14 Nov—6m

A VENDRE

130 maisons, 100 lots à bâtir. Maison à louer Argent à prêter. S'adresser à O. H. Massicotte, 70 rue St Jacques, Téléphone 1467.
26 avril—1a

A VENDRE A TERREBONNE

Une propriété située près du marché, avec magasin et residence privée ; aussi un fonds de commerce général. Conditions faciles. S'adresser au No

1608 rue Notre-Dame,
Chambre No 17 9 déc—1a

Argent à Prêter sur Hypothèques
A 5, 5½ et 6 PAR CENT

Vente et achat de propriétés. Billets escomptés. Collections de comptes, ainsi que la location et collection de loyers. Deux magnifiques terres à vendre. Conditions faciles. S'adresser à Marc Trudel, agent, No 95 rue St François Xavier, Montreal. 22 juil—1a

ARGENT A PRETER à n'importe quel montant, à 5 et 6 pour cent, créances achetées.

H. SCHETAGNE, Notaire.
Bureau 62 rue St-Jacques, Montreal.
Residence 231 rue Richelieu, Ste-Cunégonde
7 oct—1a

ARGENT A PRETER

Créances achetées à 5 et 6 par cent

L. BELANGER
NOTAIRE
58 RUE SAINT-JACQUES
— ET —
116 — RUE VISITATION — 116
6 sep.—jno

ATTENTION!!

Balances à foin et à charbon, pesant le cheval et la voiture, garanties pour quatre tonnes, $60.00 Toujours en mains, un assortiment de balances. Réparations de balances de toutes sortes à la ville et à la campagne. D. Collins, 19 rue St Vincent. 3 juil—1a

Demandez à vos Marchands

de faire fabriqué vos imperméables par la

MONTREAL WATERPROOF CLOTHING CO.

Tous garantis les meilleurs sur le marché ; réparations de toutes sortes bien faites, au

No 1727 RUE NOTRE-DAME
Telephone Bell 1838. 13 mars—jno

MARCHANDISES SECHES
A BON MARCHE
— CHEZ —
LETENDRE & ARSENAULT
1493 Rue Ste-Catherine
MONTREAL 5 avril—1a

EDM. PRUNEAU
1879 rue Ste-Catherine

Ayant plusieurs années d'expérience dans la confection des ouvrages en cire, vient à la demande d'un grand nombre de personnes, d'ouvrir un atelier ou il enseignera cet art. 16 avril—1a

MUSIQUE NOUVELLE

American Line March. 10c, par l'auteur de Soupirs d'Amour. 10c ; Valse Hermione. 20c ; Danse Ecossaise. 10c ; " Loin du Bal. " 10c ; Ernest Gillet, qui a fait fureur en Europe, joué par la Bande de la Cité ici et devant être joué aux concerts Zerrahn, à la fin de novembre ; aussi Souvenir de camp, comme solo, 20c ; L' " Hirondelle de Gobelins " 20c ; Le grand morceau de C. D. Blake, " Nearer my God to thee " vendu dans les autres magasins de musique $1, nous le vendons à 20c ; Marche " Grande Croix Rouge " de C. D. Wilson 75c, nous la vendons 25c. Encore 50 numéros de la grande valse " Vera " par Holst supérieure à la valse Lima, 20c ; " Dans ma chaumière près du bois. " Holst 10c ; Violoncel Ferns (gavotte Remy 15c ; tous les morceaux à 10c se vendent 8c lorsqu'on les envoie par la malle.

WALTER STREET
29 rue Bleury et 2326 rue Ste Catherine
1 mai—1 an

La Celebre Poudre a Patisserie

COOK'S FRIEND
(L'AMI DE LA CUISINIERE)

La meilleure et la seule sur laquelle on puisse compter sous tous les rapports.

Assurez-vous que chaque paquet porte cette vignette.

Et le nom du seul fabricant, W. D. McLAREN.
Aucune autre n'est véritable. 23 juin—1an

L. J. HERARD
Marchand de Ferronneries, Quincaillerie, Outils, Ustensiles de Cuisine, etc.,
No 16 rue Saint Laurent, Montréal.
Escompte libéral sera accordé au clergé et aux communautés religieuses. 9 sep.—1a

HOTEL ST-LOUIS
NO 64 RUE ST-GABRIEL
MONTREAL

Ayant fait réparer cet hôtel, nous avons l'honneur d'attirer l'attention sur ce fait.

Ameublement neuf, table de première classe, vins, liqueurs et cigares de choix, service soigné et prix réduits. JNO. JOHNSON & CIE, Propriétaires. 19 sept—1a

AVIS est par les présentes donné que le bureau des agents d'immeuble de Montréal sera appliquée à la prochaine session de la Législature de Québec, pour obtenir un acte amendant leur acte d'incorporation 44-45 Vict. chap. 68, en changeant le nom à celui de " Le comptoir d'immeubles de Montréal, " avec pouvoir de faire des règlements au sujet de la gouverne de la corporation et de ses membres, le mode de règlement des commissions, la preuve dans les causes de réclamations, le recouvrement des sommes dues à la Corporation et aussi pour le paiement et l'administration générale de la corporation pour augmenter le capital à $100,000 par l'émission de parts avec autorité de les augmenter et d'émettre des débentures représentant la valeur des propriétés immobilières de l'association et avec pouvoirs d'arbitrage et autres fins. SELKIRK CROSS, Procureurs des Requérants. Montréal, 25 octobre 1890. 7 nov-1m

O. FORTIN
MEDECIN VETERINAIRE
Heures de bureau, de 8 à 10 et de 4 à 5
BUREAU ET INFIRMERIE
12 rue St Urbain,
(Ancienne place de G. Swinburne)
Téléphone Fédéral : 667.
Bureau du soir 148 rue Champ de Mars.
Traitement de toutes maladies des animaux domestiques. 26 fev—1 a

BASTIEN & GAGNON
PLOMBIERS SANITAIRES
Ferblantiers et Couvreurs
Poseurs d'Appareils à Gaz, à Air, à Eau chaude et à Vapeur, Haute et Basse pression.
1955 RUE STE-CATHERINE
Prix très modérés. Téléphone Bell 6742.
10 nov—1 a

ALPHONSE LaBADIE
AGENT D'IMMEUBLES
Assurances, Prêts et Collections
15 COTE ST-LAMBERT, MONTREAL.
Téléphone Fédéral 883. B. B. P. 1331.
MM. LABADIE & LABADIE, Notaires, AGENTS & PRETEUR.
15 nov.—1an

J. H. LECLAIR
ARPENTEUR
62 rue St-Jacques, Montréal
Subdivision de cadastre, brevets d'inventions, marque de commerce, etc.
19 déc—1a—h q

T. A. GAUVREAU & CO
QUEBEC
CIMENTS HYDRAULIQUES—SEULS AGENTS
LACOSTE & CIE
589 et 591 Rue Notre-Dame, Montréal
6 sept.—1a

H. A. MILLER
Peintre de maisons, d'enseignes et de rideaux, tapissier et décorateur, doreur, vitrier, imitateur, blanchisseur, etc.
1996 RUE STE-CATHERINE
10 juil—1 a

J. EMILE VANIER
(Ancien élève de l'école polytechnique)
INGENIEUR CIVIL ET ARPENTEUR
10 *RUE ST-JACQUES*
En face du carré de la Place d'Armes.
Demandes de BREVETS D'INVENTION, Marques de commerce, etc., préparées pour le Canada et l'étranger. 15 mai—1 a

ARTHUR VINCENT L. J. DEMERS
VINCENT & DEMERS
Elèves diplomés de l'école polytechnique
Ingénieurs civils, Architectes et Arpenteurs
74 RUE ST JACQUES
MONTREAL
Brevets d'invention. 3 août—1 a

V. ROY & L. Z. CAUTHIER
Architectes et Evaluateurs
180, RUE ST. JACQUES, 180
Edifice de la Banque d'Epargne, Montreal.
Elévateur, 4e plancher, chambres 3 et 4
21 av—1a

V. LACOMBE
Architecte et Mesureur
1213 rue Notre-Dame
MONTREAL
10 mars—1a

F. ED. MELOCHE
(Ancien élève de M. N. BOURASSA, et professeur à l'Ecole des Arts)
ARTISTE PEINTRE
Décoration d'édifices publics, religieux et civils. Résidence : 43 rue DES ALLEMANDS. Ateliers : 7 rue STE-JULIE. 31 oct.—1a

A. FISET, L.L.B.
NOTAIRE
73 RUE ST-JACQUES
Argent à prêter sur hypothèque. Réglement de successions et de faillites. Telephone Bell 2775.

J. N. LAPRES
PHOTOGRAPHE
208, RUE ST-DENIS, 208
(Ci-devant de la maison W. Notman & Fils
Portraits de tous genres, et le nouveau procédé imitant la gravure sur acier. 13 nov.-6m

MAISON PARISIENNE D'ART
ET
PHOTOGRAPHIE
— TENUE PAR —
EMILE LACAS
Ex-Gérant de la Maison Mulnière, Paris
10½ CARRE PHILIPPE
17 juin— 1a

AVIS PUBLIC—Avis public est par les présentes donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour amender la charte de la ville de Ste-Cunégonde de Montréal, sur la requisition de la majorité des propriétaires en nombre et en valeur, afin d'adopter un reglement annexant la dite ville à la ville de Montréal, à défaut de quoi, accorder pleins pouvoirs pour faire adopter telle annexion et pour autres fins.

Montreal, 1er Octobre 1890.

DUNLOP, LYMAN & McPHERSON
Procureurs des requérants,
3 oct—jno

Mères, demandez-le...Ayez-le
CHOCOLAT a la CREME
de DAWSON, contre les vers

Le remède le plus agréable et le plus sain.

RECOMMANDE PAR LES MEDECINS
En vente partout. 25c. la boîte.
Les enfants ne le refusent jamais.
10 mai—1an

A VENDRE A BON MARCHE

Bon bloc de logements. Nos 25 à 33 rue Robin, côté St Louis ; logements bien loués et en bon état. Prix $5,500. Deux cottages de première classe à vendre. Nos 131 et 133 rue St Hubert, nouvelles chambres, bain, w.c., etc. Terrain 42 x 80, ruelle en arrière. Prix $3,000 ; conditions très faciles. Pour plus de détails, s'adresser au No

1764 RUE NOTRE-DAME
22 mars—1 a

Dr. J. G. A. Gendreau
CHIRURGIEN-DENTISTE
20 RUE ST-LAURENT

Extraction de dents sans douleurs. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux. Telephone Bell 2318. 19 sept—1a

DR PAUL PHILIPPE
DE LA FACULTE DE PARIS

Ancien interne en médec

LA PRESSE

Imprimée et publiée par
T. BERTHIAUME, Editeur.
No 69 RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL.

ABONNEMENT
Edition quotidienne..... $3.00 par année, $1.50 pour 6 mois, $1.00 pour 4 mois.
Edition hebdomadaire.. $1.00 par année, 50 cts pour 6 mois
PAYABLE D'AVANCE
LA PRESSE,
Boîte 1173, P. O. Montréal, Canada.

CIRCULATION

Pour la semaine finissant le 15 novembre 1890.

Lundi	18,676
Mardi	18,589
Mercredi	18,687
Jeudi	18,714
Vendredi	18,665
Samedi	19,632
Total	112,987

Moyenne par jour de la circulation pour la semaine finissant le 15 novembre 1890:

18,831

MONTRÉAL, 20 NOVEMBRE 1890

M. Napoléon Legendre vient de publier une brochure sur les asiles d'aliénés et traite au long cette question.

Nous voyons par le *Leader*, de Regina, qu'on est à faire présentement une deuxième récolte d'avoine dans le voisinage de Medecine Hat.

Plusieurs notaires ont eu une entrevue avec les ministres et les députés pour s'opposer au bill proposé par le député de l'Islet relativement à la loi des tutelles et curatelles.

Une dépêche de Rome dit que le pape va créer deux nouveaux diocèses au Canada: l'un sera formé d'une portion de l'évêché de Québec, et l'autre d'une portion de l'évêché de Montréal.

Les rapports du commerce d'exportation, à Londres, démontrent que le commerce n'a pas été affecté par le nouveau tarif douanier des Etats-Unis. Les steamers qui voyagent entre New-York et Londres transportent une grande quantité de fruits, et l'exportation de la bière augmente.

Le Rév. Dr Bothwick a reçu la mission du gouvernement de Québec de prendre une copie de tous les documents et autres pièces relativement aux événements qui se sont déroulés durant la rébellion de 1837-38 et qui pourraient être trouvés au Palais de Justice où à la prison de Montréal.

Nous lisons dans le *Canadien* d'hier:

"Le *Canadien* de demain contiendra du nouveau, du très nouveau dans les "Coulisses du McGrévisme". Nous invitons l'Oncle Thomas à acheter le journal de bonne heure afin d'y reconnaître ses écritures intéressantes. Il y constatera qu'il avait la mémoire très raccourcie le jour où il ne s'est pas souvenu que son frère avait des intérêts dans la société Larkin-Connolly à propos du Cross-Wall."

M. Béland, député ouvrier de Montréal, et M. de Grosbois, député de Shefford, sont retournés à Québec avec une charge de pétitions des diverses associations ouvrières de la province.

L'une de ces associations réclame l'instruction gratuite et obligatoire, pendant que les Chevaliers du Travail de Québec demandent que le jour de la votation, à chaque élection, soit jour de congé.

Une autre association demande au gouvernement de déterminer, par une loi, la part de responsabilité qui incombe aux patrons, dans les accidents qui se produisent dans les manufactures.

Un journal français l'*Estaffette* dit que "la théorie de la richesse par le renchérissement universel a reçu un coup décisif par suite de l'échec des bills McKinley."

Parlant du succès des démocrates dans les élections américaines, le *Journal des Débats* s'exprime ainsi:

"Tous ceux qui aiment sincèrement la démocratie et qui croient en elle se féliciteront de cette victoire du bon sens; aux politiciens qui lui souffliaient cette doctrine passement envieuse: "Tout ce qui nuit à l'Europe profite aux Etats-Unis," le peuple américain a répondu comme il convenait."

D'après des recherches faites au département des finances à Ottawa, il appert que la faillite de la maison Baring Bros., de Londres, n'affectera pas le Dominion. Quoique cette maison ait fait des affaires considérables avec le Canada, elle n'a en mains à présent aucune garantie du gouvernement canadien. Au contraire, il est fort possible que le Dominion soit endetté envers cette maison.

Au 30 juin dernier, le Canada avait emprunté £400,000 sur le marché de Londres pour douze mois par l'entremise de Baring Bros, qui s'étaient mis en rapports avec d'autres agents, mais ce montant n'est dû qu'au 1er juillet prochain. On sait qu'un homme qui donne à un [illegible] un billet promissoire pour [illegible], n'est pas obligé de le [illegible] avant le temps fixé, quand [illegible] même cet épicier déclarerait [illegible] aqueroute le lendemain de la signature du billet. Il en est de même du gouvernement; les embarras financiers de Baring Bros, ne peuvent affecter en aucune manière la durée de l'emprunt temporaire du gouvernement canadien.

De sorte que le gouvernement d'Ottawa ne sera pas molesté pour ses emprunts.

LA QUESTION DE L'EAU

Nous avons annoncé que MM. Barnard et Doherty avaient retiré la cause de M. Urbain Lafontaine, président du Congrès ouvrier de la Puissance contre la Cité.

Cette cause a été reprise, une nouvelle action intentée et la requête suivante présentée à la Cour.

Nous engageons nos lecteurs à lire attentivement ce document qui résume et expose d'une manière complète la position de la question et les griefs des locataires.

Urbain Lafontaine, imprimeur, domicilié en la cité de Montréal, électeur municipal en icelle et y occupant une maison ou logement en qualité de locataire, par sa présente requête, expose respectueusement:

Que le vingt-neuf avril mil huit cent soixante-et-treize, le conseil de la dite cité a passé un règlement connu comme le règlement numéro soixante-et-cinq (65) ayant pour objet entre autres, de régler le tarif des charges pour l'eau, ainsi que le porte le titre du dit règlement;

Que ce règlement est encore celui qui régit présentement le sujet;

Que d'après le dit tarif les maisons ou logements occupés par une seule famille doivent payer cinq dollars par année pour l'eau, si la valeur locative est de trente dollars, et soixant-et-quinze centins, en sus, pour chaque dix dollars additionnels de valeur locative, s'il y a plusieurs familles, chaque famille additionnelle doit payer un tiers de la taxe de la première famille.

Que la dite taxe est déclarée par le dit règlement être due et payable le quinze d'août de chaque année, ceux qui paient à cette époque obtenant une réduction ou escompte de cinq pour cent, ceux qui n'ont pas payé le quinze septembre sont privés de leur approvisionnement d'eau, ce qui n'empêche pas la taxe de courir.

Ainsi que le tout paraîtra à une copie authentique du dit règlement produit avec les présentes, à laquelle copie le requérant réfère comme en faisant partie.

Que le dit règlement, en tant qu'il réfère à d'autres sujets que celui ci-dessus mentionné, a été modifié par des règlements subséquents, connus sous numéros quatre-vingt-quatre (84), quatre-vingt-quatorze (94), cent treize (113) et cent cinquante-cinq (155), desquels règlements des copies authentiques sont produites avec les présentes et auxquelles copies le requérant réfère comme en faisant partie;—mais que les modifications opérées par ces règlements n'affectent en aucune manière le règlement numéro soixante et cinq dans la partie d'icelui ci-haut décrite.

Que le taux établi comme susdit par le dit règlement représente entre seize et dix-sept pour cent sur des loyers de trente dollars par année et va en diminuant à mesure que le loyer augmente, un loyer de deux mille dollars payant à raison de sept et demi pour cent, et ainsi en proportion pour des loyers moindre que deux mille dollars que pour des loyers plus élevés.

Que le maximum du loyer payé par la classe ouvrière dans la cité de Montréal, est de cent quarante dollars, ce qui représente pour la taxe d'eau une proportion de neuf pour cent ou à peu près.

Que la classe ouvrière dont les ressources sont minimes et les économies nulles, ou insignifiantes, et la classe pauvre en général ne peuvent prendre avantage de la règle ordinaire de l'escompte de cinq pour cent, accordée à ceux qui paient le quinze d'août, lequel escompte profite à peu près exclusivement aux classe plus fortunées;

Qu'au contraire la classe ouvrière et la classe pauvre sont plutôt exposées à se voir dans l'impossibilité de payer leur taxe d'eau au quinze septembre, auquel cas leur approvisionnement d'eau est discontinué pendant que la taxe continue de courir, de telle sorte que la rigueur du règlement sous ce rapport pèse plus particulièrement, et pour ainsi dire, exclusivement et pratique, sur la classe pauvre en général; ce qui est évident si l'on considère les conséquences du manque d'eau sur la subsistances et la santé des nombreuses familles souvent entassées dans d'étroits logements, manquent en même temps d'air et de lumière en quantité suffisante, conséquences toujours graves et souvent horribles, la maladie partant de ces logements parfois, pour de là se répandre sur toute la ville.

Que les inconvénients ci-haut indiqués et les dangers pour le pub le en général, découlant nécessairement de l'état de choses actuel, sont admis par la cité et par ses officiers, au point que la pratique ils prennent sur eux un certain cas, dont ils constituent les seuls juges, de ne pas exécuter le règlement, et ce, sur le fondement qu'il y aurait danger pour la santé publique si l'approvisionnement d'eau était discontinué dans le cas de ceux qui sont trop pauvres pour payer la taxe. De fait ils soutiennent que tous les ans, dans des centaines de cas de ce genre la taxe n'est pas exigée. Cette pratique, d'un autre côté, a pour effet de substituer l'arbitraire pur et simple à la loi, l'exécution rigoureuse de laquelle est le mode le plus efficace en même temps que le plus régulier de la faire abolir, alors qu'on reconnaît qu'elle est mauvaise.

Que si au moyen de supplications toujours humiliantes des citoyens pauvres qui ont des protecteurs, obtiennent parfois des faveurs, d'autres, et en plus grand nombre, n'osaient que des refus, quelque juste que soit leur demande.

Que le Bureau de Santé, dans l'intérêt du public a, depuis quelques années, pris sur lui d'accorder des exemptions dans ces cas extrêmes qui venaient à sa connaissance, ces cas toutefois ne représentent qu'une minime proportion de tous les cas graves de même nature dans la ville.—Mais ce qui prouve bien les vices inhérents au système, c'est que le trésorier a, il y a quelques mois, insisté sur l'exécution littérale du règlement et a protesté le Bureau de Santé contre la pratique suivie par par lui, niant expressement le droit qu'il s'arrogeait; ce qui a forcé le Bureau de Santé à s'adresser au conseil de ville, lequel a référé la question au comité des finances qui, à l'heure qu'il est, l'a encore sous sa considération—le Bureau de Santé, dans l'intervalle n'osant agir;

Qu'au moyen du dit tarif la cité de Montréal retire un revenu tel qu'elle fait un profit de deux cent mille dollars par année, ou à peu près, sans compter que dans le dit tarif, nul compte n'est tenu des avantages que retirent les citoyens, chacun dans la mesure de la fortune et des intérêts qu'il a, par suite de ce que l'aqueduc fournit l'eau qu'il faut pour éteindre les incendies, arroser les rues, approvisionner les fontaines publiques et pour diverses autres fins générales;

Que de fait les avantages que l'aqueduc procure aux propriétaires en diminuant le risque des incendies et en diminuant le taux des assurances justifieraient à eux seuls, la dépense totale de l'aqueduc et des frais de son entretien, et qu'une partie de la dépense encourue par la ville pour les tuyaux d'eau a été encourue uniquement en vue de prévenir les incendies et ne servent nullement à l'approvisionnement de l'eau qui entre dans la consommation des familles et que, en conséquence, une partie seulement des frais de l'aqueduc devrait être portée au compte de la consommation.

Que la classe ouvrière et la classe pauvre en général contribue au revenu de l'eau dans la proportion d'un tiers du total et des deux tiers de ce qui est retiré des maisons d'habitation et logement en général; de sorte que c'est la classe pauvre qui fournit la plus grande partie du profit que la cité fait sur l'eau.

Que pour toutes ces raisons, soit qu'elles soient considérées séparément ou prises dans leur ensemble, le dit règlement opère d'une manière inégale, injuste et déraisonnable, et même oppressive, cruelle et inhumaine, sous certains rapports.

Que la date mentionnée dans le règlement comme celle à laquelle la taxe est payable ne s'accorde pas avec la date à laquelle le rôle de cotisation est complété et déposé, ce qui rend le règlement en pratique plus injuste, la classe pauvre et sans influence n'ayant pas le moyen de contrôler l'exactitude de leur taxe d'eau qui est exigée avant que les formalités introduites par la loi pour leur protection aient été ou aient pu être observées.

Que depuis un grand nombre d'années, l'année y comprise, le système suivi par la défenderesse pour l'imposition et la collection de la taxe de l'eau dans la cité de Montréal, a été le suivant:

Les estimateurs de la cité font un *blotter* ou brouillard, écrit au crayon et non signé ou daté et le remettent au trésorier, quelques jours avant le quinze d'août, ce *blotter* n'indiquant tout au plus que la valeur locative et ne donnant pas tous les renseignements exigés par la loi dans le rôle de cotisation générale.

D'après ce *blotter* les employés dans le bureau du trésorier en faisant le calcul sur les bases que donne le tarif de l'eau, le montant dû par chaque contribuable pour sa taxe de l'eau. Ces employés travaillent en toute hâte jour et nuit pour préparer et envoyer à temps les comptes de l'eau au nombre de trente et quarante mille.

Que dans toute cette opération le *blotter* est traité comme le rôle de cotisation final et en force pour les fins de la taxe de l'eau.

Que les comptes en question qui ne disent pas comment le montant demandé a été calculé, sont traités par la cité comme la demande officielle, et il n'y en a jamais eu d'autres de faite;

Que les comptes, d'un autre côté, contiennent un avis formel que l'approvisionnement d'eau sera discontinué si le montant du compte n'est pas payé avant le quinze septembre et que la pratique notoire de la défenderesse a été invariablement de donner effet à la menace contenue dans le dit avis, et en conséquence de discontinuer l'approvisionnement d'eau le quinze septembre et d'émaner des *warrants de détresse* à la même date, sans autre formalité ou mesure de protection quelconque pour les contribuables, qui sont privés de tous les moyens que la loi, bien entendu, a pour objet de leur donner pour faire corriger les erreurs dans les comptes qui leur sont ainsi envoyés.

Que cette conduite illégale et oppressive a été non seulement une pratique parfaitement connue des membres du conseil de ville et des officiers de la cité et du public en général, mais c'est une pratique qui, de tout temps, depuis nombre d'années, a été justifiée et sanctionnée comme illégale par la cité, les membres du conseil et les officiers municipaux;

***

Le passage suivant a été supprimé par la cour sur le principe qu'il limitait les droits de la défense. Les avocats de M. U. Lafontaine doivent demander son remplacement par un autre paragraphe énonçant les faits.

Que l'existence de cette pratique ne peut être niée aujourd'hui sans fraude manifeste et une effronterie poussée jusqu'à ses dernières limites, surtout si l'on considère l'action du Trésorier ci-haut mentionnée, tendant à interdire au bureau de santé, le droit d'empêcher la discontinuation de l'approvisionnement de l'eau, au quinze septembre, et les actions de Madame Clermont, de Pacifique Picard, d'Adolphe Saint-Pierre et de Louis Perrault, maintenant pendantes devant cette cour, qui ont été intentées parce que dans le cas de ces personnes l'eau avait été discontinuée le quinze septembre, conduite qui est justifiée par la cité dans les plaidoyer par elle produits dans ces différentes causes, devant cette honorable cour. Et tout ce qui s'est passé au sujet de ces actions depuis qu'elles ont été intentées.

XXV

Que l'injustice du dit règlement est généralement reconnue et admise par les membres du conseil de la cité et par les citoyens en général et que des promesses réitérées ont été faites par les autorités municipales qu'il serait aboli et qu'un autre plus conforme à la situation actuelle des choses dans la ville prendrait sa place; mais que jusqu'à présent rien ne s'est fait.

Et votre requérant ajoute que le règlement en question a été fait, ainsi que le fait est déclaré dans son texte même en vertu du Statut 14-15 Vic. ch. 128 et que par ce Statut, le taux de l'eau était limité à sept et demi pour cent, un taux que le tarif établi par le règlement excède dans une proportion d'au-delà du double, et tant qu'il s'agit de la classe pauvre.

Que si la ville n'est pas limitée par la loi quant au montant qu'elle peut charger aux citoyens, il ne s'en suit pas que la ville soit autorisée à faire sur l'eau qu'elle fournit, un profit quelconque. Comme elle aurait le droit de le faire si le taux était limité par la loi. Mais au contraire il s'en suit qu'elle ne peut prélever sous forme de taxe que ce qui représente raisonnablement ce que l'eau lui coûte à elle-même, c'est-à-dire le juste prix de l'eau.

Pourquoi votre requérant conclut à ce que le dit règlement soit annulé avec dépens distraits aux soussignés, y inclus les frais d'exhibits et autres frais incidents.

BARNARD & BARNARD.
Avocat du Requérant.

Montréal, 13 novembre 1890.

TASSE VS BERTHIAUME

Suite de la séance d'hier après-midi

Nous publions ci-dessous la suite de la séance d'hier après-midi.

M. Joseph Tassé, le témoin, disait à la cour les raisons qui lui font croire que le défendeur a voulu s'immiscer dans la direction politique du journal.

Q—Avez-vous d'autres preuves?

R—Tout cela fait partie d'un système pour me chasser de *La Minerve*. Même M. Berthiaume m'a offert de me laisser remplacer à *La Minerve* par mon frère, Elie Tassé, en disant que M. Chapleau m'offrait une place de $3,200, comme sous-secrétaire d'Etat.

Q—N'est-il pas vrai que le motif principal de cette cause est votre renvoi de la *Minerve*?

R—C'est un des principaux griefs.

Q—C'est le seul grief réel?

R—Non, c'est faux.

Q—L'entrée de Rémi Tremblay n'a-t-elle pas influé sur le procès?

R—Enormément.

Q—N'est-il pas vrai que vous auriez continué de rédiger la *Minerve* en les mots "Tremblay et Cie" restant à l'entête et en vous continuent votre salaire?

R—Oui, pourvu que mon nom restât à l'entête comme directeur politique.

Q—Ne l'avez-vous pas déclaré par acte authentique, fait le 11 septembre 1890 par le notaire Pépin?

Le témoin lit l'acte en question et dit que cet acte est vrai, sauf quelques nuances. Le 11 septembre par cet acte, il offrait ses services comme rédacteur en chef.

Q. Ne saviez-vous pas alors que "Tremblay et Cie" apparaissaient à l'entête de la *Minerve*?

R. Oui. Je n'ai jamais refusé d'être rédacteur-en-chef au salaire de $3,000. Je n'ai aucune objection à M. Tremblay comme administrateur.

Je n'ai non plus aucune animosité personnelle contre M. Tremblay, quoiqu'il ait fait contre moi des vers qu'il croyait excellents.

Le témoin continue:

Je ne me rappelle pas avoir dit que M. Tremblay était une acquisition pour la Minerve. J'aurais pu le dire. Probablement on a mentionné le fait que M. Tremblay aurait la rédaction non politique du journal. Je crois qu'il m'a donné à entendre qu'il allait prendre la charge de secrétaire de la rédaction. Il m'a donné à entendre qu'il entrait comme subalterne.

Depuis l'entrée de M. Rémi Tremblay, la *Minerve* est toujours restée conservatrice. Cependant le changement dans l'entête était un épouvantail pour les conservateurs.

Ce n'est pas l'habitude dans les journaux conservateurs de mettre le nom du rédacteur-en-chef à l'entête. *L'Evènement* n'a pas de nom de rédacteur à son entête; le Monde n'en a pas non plus.

La PRESSE est un journal conservateur en général, mais non dans la lutte du quartier Sainte-Marie, où elle a supporté le candidat ouvrier M. Béland.

Le nom de M. Tarte n'est pas à la tête du *Canadien*.

Q—Est-il conservateur?

R—Conservateur...! M. Tarte a des allures très indépendantes. Je ne voudrais pas jurer qu'il fait la lutte avec autant d'ardeur que la *Minerve*. Je jurerais même le contraire.

La *Patrie* est rouge. Parfois elle fait au gouvernement provincial des déclations de guerre qui se règlent par la suite... Je ne sais comment.

Aux dernières élections, elle a fait une guerre vigoureuse à M. Mercier qui, dans le quartier Saint-Louis, avait trouvé un candidat à Pêchine plus souple que M. Beaugrand.

Q—Est-ce que M. Tremblay s'est assis plusieurs fois sur la chaise éditoriale?

R—Oui, assez souvent; ça lui a même coûté de s'ôter.

Q—Ça ne vous a pas empêché d'être conservateur?

R—Pas du tout.

Q—Ce n'est pas là que vous avez appliqué votre antidote?

R—Non.

Q—L'article dans lequel vous avez parlé de M. Chapleau "pas en bien" a-t-il été différé?

R—Je n'ai pas parlé en mal.

M. Augé—On le verra.

M. Tassé—Il paraît que M. Berthiaume fait collectionner tous mes manuscrits.

M. Augé—On paie même très cher pour les manuscrits des grands hommes.

Q—Combien de fois alliez-vous à la *Minerve* par mois?

R. Comme je l'ai déjà dit, je me tenais à la maison, d'où je rédigeais la *Minerve*, comme sir John qui dirige la politique du pays de sa maison. Il a un bureau cependant au parlement. Je ne voudrais cependant pas me comparer à sir John.

Q. Tout de même vous admettez que vous n'êtes pas aussi puissamment secondé que l'est sir John Macdonald, dans l'administration du pays.

R. J'admets cela avec grand plaisir.

Q—Vous qui, dans l'opinion de la clientèle de *La Minerve*, personnifiez la politique conservatrice et qui lui donnez une valeur monétaire par votre seul nom, n'est-il pas vrai qu'il est très important que votre personne fût au bureau de *La Minerve*, afin que les sujets, les fidèles pussent vous voir, vous parler, demander des informations, s'éclairer auprès de vous, prendre le mot d'ordre, apprendre à gagner des victoires, et empêcher des défaites...?

R—J'admets que si j'avais eu un personnel plus considérable j'aurais pu rester au bureau, afin de répondre au public, causer avec les solliciteurs de places, etc.

L'enquête est ajournée à ce matin.

LES RHUMES, LE MAL DE GORGE, L'INFLUENZA, CROUPE, LA BRONCHITE, L'ASTHME et toute affection de la Poitrine et des Poumons, et de la Gorge, sont promptement et radicalement guéris par l'usage du CONSOMPTION, SIROP DE WISTAR'S BALSAM OF WILD CHERRY, qui est un fait plus sûr, plus agréable, plus économique, et adouci l'irritation, nettoye les poumons, et aide à l'action de la nature dans la cure de la maladie. Il donne de suite un soulagement. Il est garanti. Il vaut la peine d'être essayé. Vendu partout. Prix, 50 sous. Soigneusement empaqueté et expédié par express, prépaid, à $1.00 la bouteille. Ne vendu pas en gros. Ne vendu pas en commerce général.

WISTAR'S BALSAM OF WILD CHERRY,

Colonne Carsley

DÉPARTEMENT DE RIDEAUX

Rideaux en dentelle, 50c la paire en montant
Rideaux en dentelle, 50c la paire en montant

Nouveaux rideaux barré romain, $1.50
Nouveaux rideaux barré romain, $1.50

Nouveaux rideaux Tapestry, $2.15
Nouveaux rideaux Tapestry, $2.15

Nouveaux rideaux en satin broché, $3.85
Nouveaux rideaux en satin broché, $3.85

Pour la meilleure valeur en rideaux, visitez le magasin de

S. CARSLEY
Rue Notre-Dame.

DÉPARTEMENT DE RIDEAUX

Nouveaux rideaux en chenille de fantaisie $8.40

Riches rideaux en chenille broché $9.20
Riches rideaux en chenille broché $9.20

Rideaux chenille cramoisie
Rideaux chenille cramoisie

Riches rideaux en chenille $9.20
Riches rideaux en chenille $9.20

Quartiers généraux pour rideaux en chenille,

S. CARSLEY
Rue Notre-Dame.

Couvrepieds reversibles, 80c chacun
Couvrepieds reversibles, 80c chacun

Bons confortables de lits, 90c chacun
Bons confortables de lits, $1.10 chacun
Bons confortables de lits, $1.35 chacun
Bons confortables de lits, $1.50 chacun
Bons confortables de lits, $1.75 chacun

Riches confortables en sateen, $2.20 chacun
Riches confortables en sateen, $2.60 chacun
Riches confortables en sateen, $3.30 chacun
Riches confortables en sateen, $4.10 chacun
Riches confortables en sateen, $4.85 chacun

Quand vous aurez besoin de confortables de lits suivez la foule qui se rend chez

S. CARSLEY
Rue Notre-Dame.

Véritables édredons
Véritables édredons

Toile Perse
Toile Perse

Sateens français imprimés
Sateens français imprimés

$6.50—Prix de—$8.80
$6.50—Prix de—$8.50

S. CARSLEY
Rue Notre-Dame.

DÉPARTEMENT DE PARAPLUIES

Manches en or plaqué
Manches en or plaqué

Vingt-trois pouces pour dames
Vingt-trois pouces pour dames

Montures de parasols brevetés
Montures de parasols brevetés

Une gemme à ce prix
Une gemme à ce prix

$1.35, valant $2.00
CHEZ
S. CARSLEY
Rue Notre-Dame.

DÉPARTEMENT DE PARAPLUIES

Nouveaux manches oxidés
Nouveaux manches oxidés

Couverts en gloria anglais
Couverts en gloria anglais

Montures paragon brevetées
Montures paragon brevetées

Sans égaux à ce prix
Sans égaux à ce prix

$1.50, valant $2.50
CHEZ
S. CARSLEY
Rue Notre-Dame.

DÉPARTEMENT DE PARAPLUIES

Parapluies Titania pour hommes
Parapluies Titania pour hommes

Manches en acier
Manches en acier

Couverts en gloria ou soie
Couverts en gloria ou soie

Montures anglaises
Montures anglaises

$1.75 chacun
CHEZ
S. CARSLEY
Rue Notre-Dame.

DÉPARTEMENT DE PARAPLUIES

Parapluies recouverts
Parapluies recouverts

Parapluies réparés
Parapluies réparés

Parapluies faits sur commande
Parapluies faits sur commande

Les meilleurs articles employés
Les meilleurs articles employés

Le meilleur magasin de parapluies du Canada est celui de

S. CARSLEY
Rue Notre-Dame.

THÉ ET CAFÉ
SERVIS
GRATUITEMENT
PENDANT CE MOIS

AVIS PUBLIC

S. Carsley n'a qu'un seul magasin à Montréal. Point de succursale.

LE FIL DE COTON DE CLAPPERTON

Faites toujours usage du fil Clapperton.

Vous êtes toujours certain que c'est le meilleur fil sur le marché.

Le fil de coton Clapperton ne se brise jamais, ne forme pas de nœuds, ne se mêle pas. Chaque bobine contient 200 verges.

Demandez toujours le *fil Clapperton*.

S. CARSLEY
Rue Notre-Dame.

S. CARSLEY

Nos 1765, 1767, 1769, 1771, 1773 1775 et 1777
RUE NOTRE-DAME, MONTREAL
Téléphones, Bell, 2030; Federal, 555.

FATHER KOENIG'S NERVETONIC

REMEDE NATUREL POUR LES
Attaques d'Epilepsie, mal caduc, Hystérie, Danse de St Vite, Maladies Nerveuses, Hypocondrie, Mélancolie, Inebriété, Insomnie, Etourdissement, Debilité du cerveau et de la moelle épinière, etc.

Bureau de la Haute Cour d'Illinois, Ordre des Forestiers Catholiques,
126 et 128 rue Washington.
Chicago, 10 Octobre 1887.

RÉVÉREND E. KOENIG,
Cher Monsieur:
Je considère que c'est mon devoir; ainsi que une dette de reconnaissance de ma part, de certifier les bons effets produits sur moi par votre merveilleux remède. Je fus troublé par le nerva isme dû à un surcroît d'ouvrage. Votre médicament arrêta presque de suite ces tremblements, point que je présume comme étant l'indication de cette maladie. Je suis bien maintenant. Ma tête me troublait, je ne pouvais dormir, cerveau devreux, rêves d'ace dents, etc. Une cuillerée de remède fit disparaître la cause de ces rêves; je n'en ai pas eu depuis. J'ai pris sept ou huit bouteilles de ce remède, j'en garde constamment dans ma maison, j'en prends de temps à autre, et je tiens à ne pas m'en dispenser. Je l'ai recommandé à tous mes amis. Si je ne me trompe pas, votre potion sera une grande bénédiction pour la nation excédée de fatigues.

Votre, respectueusement
JNO. F. SCANLAN, B. H. C.
KOENIG MEDECINE CO.,
50 rue W. Madison, coin de la rue Clinton, Chicago, Ill.

A vendre par les droguistes. Prix $1 la bouteille; 6 bouteilles, $5.
En vente chez E. LEONARD, 113 rue St Laurent, Montréal. 1 1er dec-q h

LA MEILLEURE HUILE A LAMPES DU MONDE

L'Huile Astrale DE PRATT

Toujours brillante et sans fumée
EN BARILS ET EN CAISSES

C. PEVERLEY

Importateur et marchand
D'Huile de Petrole Américaine et Canadienne
Téléphones: Bell 1481.
Fed. 357.
65, RUE ST. PIERRE
282—jno

PAS TROP LOUANGE

Tel est le verdict rendu en faveur de notre procédé français pour nettoyer les habits en étoffe unie, pour hommes, costumes de dames, robes de fantaisie, gilets en peluche, dolmans et toutes sortes d'ouvrage de fantaisie; plus l'ouvrage est délicat, meilleur il est.

Remarquez—Il arrive rarement que nous soyons obligé de découdre les vêtements, qui ne se rappetissent nullement et sont laissés comme des habits neufs. C'est une contredit la seule et véritable maison du Canada pour nettoyer les habits. Les vêtements lourds qu'ils valent la peine d'être nettoyés sont remis à neuf.

British American Dyeing Co.
No 2435 rue Notre-Dame
No 221 rue McGill et 1595 rue Ste-Catherine.

Nous trouvons, en consultant l'index de notre grand-livre, que nous avons 47,330 clients à Montréal.

Nous désirons faire remarquer à ces personnes que c'est maintenant le temps de choisir les marchandises de fête qui peuvent être laissées chez nous pour être livrées plus tard.

L'assortiment de meubles, tapis, poêles, effets de ménage en général, est maintenant complet. Donnez vos commandes le plus tôt possible afin d'avoir les lots choisis.

Metropolitan Mf'g Co
1678 ET 1680
RUE NOTRE-DAME
29 avril—1a

LE PLUS NOUVEAU ET LE DERNIER

Le TRAINEAU à RESSORT BREVETÉ "DAISY QUEEN"

Longues routes parcourues sans fatigue et sans soubresauts, portent aussi bien qu'un phaéton. Il renforcit au lieu de fatiguer. Les invalides et les personnes âgées qui veulent prendre un exercice modéré trouvent que c'est justement la voiture qui leur faut. Le docteur E. H. Trenholme et le colonel O. P. Patton en ont chacun une. Demandez-leur ce qu'ils pensent de cette voiture d'hiver.
THE MASSEY MFG CO, seuls agents, 66 rue McGill.
13 nov—m j s—jno

X CADEAUX DE NOCES X
UTILES et ELEGANTS
AUX PLUS BAS PRIX

WATSON & PELTON
53, Rue Saint-Sulpice

Invitent le public à aller voir le grand assortiment d'effets pour hommes, convenables pour Cadeaux de Noces: Argenterie, qualité à 1, en variété immense: Cuillers, Couteaux et Fourchettes, les meilleurs Sheffield, Lampes de salons, Lampes de table, Horloges, Faïence artistique, articles Moss Rose bronzes, etc, etc.
On sollicite une visite.
X 303-jno—1l s X

Malades lisez attentivement et retenez bien ce qui suit: Toutes les maladies chroniques et même déclarées incurables par l'ignorance et le tâtonnement de nos jours, sont pulvérisquement parlant, positivement et radicalement guéris par l'usage de mes remèdes composés de racines et de plantes. Ces remèdes sont le résultat de longues, rudes et rigoureuses études sur la botanique médicale, la physiologie, la pathologie, &c., &c., avec le célèbre et savant Dr. J. A. Crevier. Rappelez-vous bien que toutes les maladies sans distinction sont guéries. Consultations gratuites, porte ouverte tous les jours, de 8 heures avant-midi jusqu'à 9 heures du soir. Brabant, herboriste. 2164 rue Notre-Dame ouest près de la rue Lamontagne.
28 mars—1a

MEDAILLE D'OR, PARIS, 1878.
W. BAKER & CO.'S
Breakfast Cocoa
Est absolument pur, et c'est soluble.
Pas de Chimiques
sont employés en sa préparation. Il est plus que trois fois plus fort que le cacao mélangé avec de l'amidon, de l'arrow-root, ou de sucre, et est beaucoup plus économique, coûtant moins qu'un sou la tasse. Il est délicieux, nourrissant, et fortifiant. Facile à digérer, il est admirable pour les malades aussi bien que pour ceux qui jouissent d'une bonne santé.
Se vend chez tous les Epiciers.
W. BAKER & CO., Dorchester, Mass.

HENRY BIRKS & CIE
ONT UN ASSORTIMENT TRES CHOISI
D'ANNEAUX
d'engagements, anneaux surmontés de pierres précieuses.
Diamants, rubis, émeraudes, etc., etc., anneaux avec cachets, anneaux de mariage; anneaux d'enfants.
235 ET 237 RUE ST-JACQUES
1avril—1an

DEMANDEZ A VOTRE EPICIER
LES FARINES GRUAUX, FARINES ROULEES ET MONDEES
— DE LA —
IRELAND NATIONAL FOOD C

DAVID ROBERTSON & Co.
SEULS AGENTS
279 RUE DES COMMISSAIRES, MONTREAL
204—jno

COLONIAL HOUSE
DEPARTEMENT DES TAPIS
Vente à bon marché de Tapis confectionnés
CARRÉS TAPESTRY
CARRÉS BRUXELLES
CARRÉS MILTON
Le tout à 20 POUR CENT D'ESCOMPTE et 5 p.c. en plus pour argent comptant

HENRY MORGAN & CIE
Coin des rues St-Jacques et du carré Victoria
20 et 22

ENCORE la GRIPPE cette HIVER
ET PEUT-ETRE
LE CHOLERA L'ETE PROCHAIN

Ce terrible fléau, l'influenza ou la grippe, reparaît en Europe, et on peut être sûrs au milieu de nous. Mais il y a un moyen de l'éviter en se procurant l'Arrapaho ou Baume des Montagnes Vertes de Geo. Tucker, et suivre les directions qui sont avec chaque bouteille. Avec ce remède il n'y a aucun danger à craindre, soit de la grippe ou du choléra.

Inutile d'en dire plus long. Les effets salutaires de l'Arrapaho sont assez bien reconnus.

Ne commander l'Arrapaho que sous. Demandez-le à votre pharmacien ou épicier.

Tous les pharmaciens et marchands de gros tiennent ces préparations.

GEO. TUCKER
Le Célèbre Guérisseur Sauvage,
429 rue Craig Montréal

Ram Lal's PURE INDIAN TEA
Préparé dans les jardins aux Indes.
Garanti absolument pur.

Chaque paquet de THE RAM LAL porte la marque de commerce tel que ci-dessus et est préparé en paquets d'une livre et d'une demi-livre enveloppés de papier de plomb.
L'Etiquette dorée se vend en détail à 50c la livre.
Lavende " " 60c "
Verte " " 75c "
TURNER, ROSE & CIE, Agents en gros, Montréal
285—jno m j s

PARFUMERIE MARTIAL
La plus répandue dans le monde aristocratique
"SES QUALITÉS ASSURENT LE SUCCÈS!"
A vendre dans toutes les bonnes maisons
PARIS: 119 rue Montmartre
Montréal: E. Lefort & Cie, 338 rue St. Paul
30 août—m j s—1a
Agents pour le Canada

VIN DE VIAL
TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT
Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.
AU QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE DE CHAUX
Composé des Substances absolument indispensables à la formation et au Développement de la Chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.
Le VIN DE VIAL est l'heureuse Association des Médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Etiolement, les longues Convalescences, etc. En un mot toutes ces états de Langueur, d'Amaigrissement et d'Epuisement nerveux auxquels les tempéraments actuels de nos jours trop fatalement prédisposés. — *Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14, LYON.*
Dépôts à *Montréal*: LAVIOLETTE & NELSON et dans toutes les Pharmacies et Droguéries

Poudre Egraissive et Nourrissante

Pour l'usage des Chevaux malades à cornes, Cochons et Animaux.

Cette poudre est la meilleure nourriture qui ait jamais été découverte pour la maladie des rognons, désordres du foie, constipations et des engorgements des intestins. Elle régularise le flux de la bile. La Poudre Engraissive guérit le manque d'appétit, la gourme, le diabète, l'inflammation des intestins, détruit la vermine, tels que vers, chiques, etc.

Dès le premier sac, le cheval prend une nouvelle attitude de force et d'agilité; ses chairs sont plus fermes, ses nerfs prennent une nouvelle vigueur; c'est un secret que depuis longtemps les vétérinaires des Etats-Unis ont voulu garder seulement pour les gens qui leurs payaient de grosses sommes, mais qui a

DEUXIEME EDITION

RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LA BELGIQUE

(*Suite*)

e commerce, surtout lorsqu'il s'exerce entre personnes qui ne se connaissent pas, et qui résident dans des pays assez éloignés les uns des autres, veut absolument être de tout repos. Or, jusqu'à présent, le commerce canadien-belge ne s'est pas trouvé dans ces conditions, des circonstances malheureuses ayant, presque constamment, enrayé tous les efforts faits pour y arriver.

Ainsi il est certain que, dans ces derniers temps, des marchés très sérieux ont été conclus, en Belgique et en Canada, entre gens parfaitement honnêtes, décidés à tenir leurs engagements et ayant les ressources nécessaires ou le crédit voulu, pour mener à bonne fin l'entreprise projetée, lorsque des cas absolument fortuits, des événements que la prudence la plus sévère, la perspicacité la plus consommée n'auraient pu faire prévoir, se sont produits et il s'est fait que des opérations commerciales, commencées sous les meilleurs auspices, se sont liquidées avec perte.

Ces pertes ont été d'autant plus sensibles qu'elles étaient mois prévues, et, après avoir mis la défiance entre ceux qui s'étaient livrés à ces opérations, elles ont jeté le discrédit sur les deux marchés; des accusations toujours exagérées, le plus souvent fausses, n'ont pas tardé à se faire jour, et la conséquence fatale en a été, que les relations commerciales entre la Belgique et le Canada, loin de s'étendre et de se fortifier, sont, pour ainsi dire, tombées à rien.

Comment remédier à ce mal? Comment sortir d'une situation préjudiciable à tous, et que les commerçants notables des deux pays, ont le plus grand intérêt à faire cesser ?

N'oublions pas que la confiance se perd plus aisément qu'elle ne se gagne, et, une fois qu'elle est perdue, on doit se donner beaucoup de mal pour la retrouver.

N'oublions pas, surtout, que lorsque la défiance s'est mise, non entre particuliers, mais entre deux grands marchés, les efforts individuels ne suffisent plus ; il faut alors, pour que la confiance renaisse, l'association, la coopération, l'assistance mutuelle.

Voilà pourquoi il m'a semblé que le moyen le plus pratique pour porter remède à la situation actuelle, serait de constituer une société d'assurance mutuelle entre tous les négociants Canadiens et Belges qui veulent se livrer au commerce d'exportation et d'importation dans l'un et l'autre des deux pays.

On s'assure contre le feu ; on s'assure contre la mort ; on s'assure généralement, contre presque tous les accidents journaliers de la vie ; pourquoi ne s'assurerait-on pas dès lors, contre les chances malheureuses que peuvent entraîner des opérations commerciales, se traitant en pays éloignés les uns des autres, et que les intéressés ne sont pas capables de surveiller par eux-mêmes ?

Cette idée, dont le défaut principal est, je le reconnais, d'être quelque peu neuve, mérite cependant, à ce que je crois, quelques moments d'attention.

Avant de la lancer dans le public, je l'ai soumise à quelques-uns des principaux négociants de Montréal, et, après une discussion qui a pris assez de temps, ces messieurs ont bien voulu m'aider dans l'élaboration d'un projet de statuts d'une Société belge-canadienne d'exportation et d'importation (coopérative limitée), statuts que finalement, nous avons arrêtés comme suit :

(PROJET DE) STATUTS DE LA SOCIÉTÉ BELGE - CANADIENNE D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION (COOPÉRATIVE LIMITED)

ARTICLE PREMIER. Le but de la Société Belge-Canadienne d'exportation et d'importation est de venir en aide aux commerçants Belges et Canadiens qui veulent se livrer aux commerce d'exportation ou d'importation en Belgique et en Canada, en leur procurant le transport et l'assurance maritime de leurs marchandises, aux meilleures conditions du marché, ainsi qu'en leur garantissant le règlement régulier de leurs factures.

Art. II. La Société ne sera qu'un simple intermédiaire entre ses membres et les compagnies qui se chargent habituellement du transport et des assurances maritimes. Elle transmettra néanmoins les connaissements, destinés à ses membres, et elle se rendra responsable, vis-à-vis d'eux, du règlement régulier des factures qui les accompagnent.

La Société s'interdit formellement de faire, directement ou indirectement, d'autres opérations commerciales, ni de s'immiscer, de quelque manière que ce soit, dans les affaires traitées par ou pour le compte de ses membres.

Art. III. La société sera constituée aussitôt que sept personnes auront adhéré aux présents statuts et que le minimum du capital social, fixé à sept cents piastres, soit trois mille cinq cents francs, aura été souscrit. (Loi Belge concernant les Sociétés coopératives.)

Art. IV. Chaque membre de la société doit souscrire au moins une part sociale.

Les parts sociales sont de cent piastres, soit cinq cents francs.

Il est loisible à un même membre de souscrire, outre une part sociale statutaire, une o plusieurs parts sociales volontaires, à libérer d'après les conditions particulières de la so scription.

Les parts sociales statutaires, libérées ou non, ainsi que les parts volontaires souscrites et libérées au moins trois mois avant la cloture de l'année sociale, participent seules au partage des bénéfices.

Art. V. Les parts sociales statutaires se libèrent : ou bien par un versement total, ou à compte, opéré au moment de la souscription ou bien par des retenues successives, de cinq pour cent, sur le montant de toutes les factures que la Société est chargée d'encaisser pour compte des souscripteurs, dont les parts statutaires ne sont pas libérées.

Les fonds versés sur les parts sociales statutaires ou sur les parts sociales volontaires souscrites en Canada, seront immédiatement déposés à la banque de Montréal, et pour celles souscrites en Belgique, à la Banque Nationale.—Ces fonds ne pourront être retirés que sur un chèque signé par le directeur-gérant et visé par un membre du Conseil d'administration et ce uniquement pour payer les sinistres que la société est obligée de couvrir.

Art. VI. Tout connaissement souscrit par un membre de la Société et dont le bénéficiaire est également membre de la Société, concernant les marchandises du transport et de l'assurance desquelles la Société est chargée, et qui aura été régulièrement transmis, avec facture à l'appui, au Conseil d'administration, est couvert par la garantie de la Société.

La Société ne pourra se libérer de cette garantie qu'en restituant le connaissement, et la marchandise qu'il couvre, à l'expéditeur, ou en payant en lieu et place du destinataire. Dans ce dernier cas, la Société sera subrogée à tous les droits de l'expéditeur.

(*A Suivre*)

Hattie Johnson condamnée

Cette après-midi le magistrat de police a condamné Hattie Johnson à $95 d'amende et les frais pour vente de boisson sans licence.

En dommages

Louis Rivet, de Verchères, pour-cette municipalité pour $200 de dommages au sujet d'égouts en mauvais ordre.

Ne pas confondre

Joséphine et Marie Lemieux qui ont été arrêtées dans une maison de débauche de la rue Jacques-Cartier ne sont pas les demoiselles Lemieux qui demeurent sur la rue Fulford.

Errata

—Hier soir, par erreur, le paragraphe contenant le jugement en l'affaire de Saint-Constant a été omis. L'action de la fabrique a été renvoyée avec dépens.

—Dans notre rapport d'hier *in re* Berthiaume, il faut lire : " M. James Stuart est actionnaire *in trust* pour $40,000."

Une manufacture de vitres

Plusieurs capitalistes ont, paraît-il, l'intention d'ouvrir une manufacture de vitres à Saint-Pascal, comté de Kamouraska ; des échantillons de quartz et de silice ont été envoyés au département géologique, à Ottawa, et ont été trouvés d'une excellente qualité. Ce silice que l'on veut utiliser dans la fabrication du verre, de la poterie et du mortier, est en grande abondance dans cette région.

Des intéressés ont eu une entrevue avec le premier-ministre, samedi, afin de l'intéresser à ce projet et obtenir un subside du gouvernement pour mettre en marche cette nouvelle industrie qui peut, dit-on, donner des millions au pays et employer des centaines d'hommes dans un avenir très prochain.

Union Saint-Joseph de Saint Henri

Cette florissante association a tenu lundi dernier son assemblée semestrielle. L'état de ses finances présenté par le trésorier fait voir que dans les trois années de son existence elle a fait des progrès marquants. Après avoir payé en bénéfices aux malades une somme excédant $800 ; aux orpoelins et aux veuves au-delà de $1900, elle a à son actif une somme de $6224.60, ayant l'avantage de ne pas avoir de passif. Le nomore de ses membres est aujourd'hui de 494.

Après l'adoption des rapports, il a été procédé aux élections des officiers avec le résultat suivant:

L. Z. Mathieu, président ; L. J. D. Papineau, 1er vice-président ; C. J. B. Duplessis, 2nd vice-président ; J. E. Perras, secrétaire-archiviste ; J. Saint-Onge, assistant-secrétaire-archiviste ; G. O. Messier, trésorier ; P. G. Poirier, trésorier-receveur ; F. Saint-Germain, secrétaire correspondant ; J. B. Brault, commissaire-ordonnateur ; Alf. Dumesnil, 2nd commissaire ordonnateur ; Jos. Sauvé, protecteur du travail ; et MM. Emery Bessette, W. Blanchard, J. B. Trudeau, P. Vincent et C. Lafleur, directeurs.

Un vote de remerciement aux officiers sortant he charge fut ensuite adopté.

" LA GRACE DE DIEU "

Par Adolphe d'Ennery

La Bibliothèque à Cinq Cents commence cette semaine la publication de " La Grâce de Dieu ", grand roman entièrement inédit par Adolphe d'Ennery.

Adolphe d'Ennery, le romancier si apprécié de tous, l'écrivain populaire à la note émue et sympathique, à l'imagination si féconde et si hardie, a puisé dans " La Grâce de Dieu " le grand drame qui a fait couler tant de larmes.

" La Grâce de Dieu " est l'histoire simple et touchante d'une jeune fille sage et honnête enlevée de ses montagnes et jetée sur le pavé de Paris, en proie à toutes les séductions et à toutes les misères. Que de scènes dramatiques et émouvantes dans ce roman d'amour et de sentiments ; que d'intrigues perfides ! que d'embûches tramées contre l'honneur et la vertu.

Cette œuvre magistrale, du plus haut intérêt dramatique, surpassera encore l'immense succès des " Deux Orphelines, " le grand roman d'Adolphe d'Ennery, qui a charmé et captivé les lecteurs de la *Bibliothèque à Cinq Cents*.

" La Grâce de Dieu " restera comme l'œuvre à sensation de notre époque.

Quelques journaux quotidiens du Canada ont déjà commencé la publication de ce beau roman que les propriétaires de la *Bibliothèque* se proposaient de publier à la suite des " Deux Orphelines," vu que l'ouvrage était du même auteur.

La *Bibliothèque* annonce au public que dès le second numéro elle aura dépassé les journaux qui avaient commencé à publier ce roman avant elle. La *Bibliothèque* en aura terminé la publication lorsque les autres journaux n'en auront pas encore publié la moitié.

De plus, ceux qui le liront dans la *Bibliothèque* pourront le garder en volume, ce qui en vaut la peine, puisqu'il ne s'est jamais publié de plus beaux romans que " La Grâce de Dieu."

—La popularité du cigare à 5 cts le *Terrier* est solide comme le roc. 14—5

L'AFFAIRE DAYET-FILAINE

On retrouve les boissons

Le départ précipité de MM. Dayet et Filaine, a causé à Québec une grande sensation. On se perd en conjectures sur la manière dont on s'est pris pour forcer les portes de l'entrepôt des douanes et enlever les boissons, sans attirer les soupçons. Les boissons enlevées de cet entrepôt sont évaluées à $1,600. Six barils de whiskey évalués à $800 ont été enlevés.

Une certaine quantité de marchandises enlevées des entrepôts samedi ont été retrouvées. Frs Auger, de la rue Saint-Valier, Saint-Sauveur, avait acheté deux barils de 63 gallons et deux autres demi-barils de gin DeKuyper, payant comptant $650. Un autre baril de 63 gallons a été vendu à Louis Nadeau, rue de la Couronne, Saint-Roch, pour $200.

Deux autres demi-barils contenant 30 gallons chacun, furent vendus à un nommé Dallaire, un hôtelier de Saint-Sauveur, et un autre à son fils, rue Saint-Joseph. Pour ces dernières ventes, Dayet reçut environ $240. Il lui restait une petite balance.

Toutes ces boissons ont été saisies par M. Bolger et rapportées à l'entrepôt, de sorte qu'il ne reste plus que pour $600 de liqueurs volées à être recouvertes par les autorités douanières. La Banque du Peuple possède cependant de bonnes garanties. Les avances faites par la Banque de Québec et la Banque Nationale sont aussi garanties. M. Maquet, ingénieur, et M. Charlebois entrepreneur, ont été frustrés pour un assez fort montant, ayant endossé des billets de Dayet. Outre cela M. Charlebois est le créancier de la maison Dayet et Filaine pour $15,000 à $20,000.

La Banque Nationale a fait application hier pour la nomination d'un curateur et il est probable que M. Matte agira comme tel.

Ce matin on a découvert deux autres barils de boissons vendus à un marchand de Saint-Sauveur.

La Banque du Peuple avait des garanties pour $3,000 sur les avances faites à la maison Dayet et Filaine, sur les marchandises à ces derniers, détenues en entrepôt.

Une nouvelle circulait ce matin, en ville, disant que M. Dayet était sur le point de se marier à une charmante jeune fille de cette ville

Droit régalien

L'honorable M. Irvine poursuit la compagnie d'amiante de Coleraine pour $5,000, en vertu des droits qui lui ont été transférés par M. A. Murphy, réclamant $9 par tonne d'amiante obtenue par l'exploitation des mines de la défenderesse.

Le beau sexe en cour

Cinq représentants du beau sexe ont comparu ce matin en cour du recorder, pour répondre à une accusation d'ivresse portée contre elles.

Mary Egan, une ivrognesse invétérée qui a déjà été en prison et qui a bénéficié souvent de la clémence du recorder, a été condamnée à 6 mois de prison plus $5 d'amende ou 3 autres mois.

Annie Gorman, une vieille édentée de 73 ans, en a été quitte pour 3 mois de prison.

Sarah Cutter, une récidiviste, devra payer $5 ou passer 1 mois en prison.

Annie Brady et Catherine O'Brien deux débutantes s'en sont tirées à raison de $3 ou 15 jours.

Les sauvages et l'eau de feu

Deux sauvages, nommés John Stacey et Joseph Foster, ont comparu ce matin en cour du recorder, pour répondre à une accusation d'ivresse portée contre eux.

Foster est accusé, en outre, d'avoir brisé une des vitres d'un wagon de la compagnie du Pacifique Canadien. Il est tellement hébété qu'il ne peut repondre aux questions qui lui sont posées.

Stacey n'a bu que quatre verres de genièvre, ce qui a suffi pour lui faire perdre la raison. Il est en état, cependant, de donner l'adresse du cabaretier qui lui a vendu de la boisson. Ce dernier sera poursuivi.

La condamnation des deux représentants de la grande race iroquoise recevront leur condamnation dans huit jours.

LE " MONDE ILLUSTRE "

Si le numéro du *Monde Illustré* de cette semaine paraît distingué parmi les meilleurs qu'ait produits notre confrère, la pleine réussite de ses deux pages de photo-gravures n'y est pas pour rien.

Dans l'une de ces pages il continue d'illustrer selon sa mission si bien comprise par son administration et bien appréciée par ses lecteurs, la petite ville de Salaberry de Valleyfield. La vaste filature de la Cie de coton de Montréal et la résidence du maire y apparaissent sous le meilleur jour. Dans une autre page, deux vues de la région du lac Saint-Jean, à Roberval et Hébertville présentent un cachet de netteté et de naturel que l'on admire.

En première page on trouve une remarquable reproduction du vaste monument qu'on se propose d'élever à la gloire du découvreur de l'Amérique l'immortel Christophe Colomb, à l'occasion de l'exposition universelle de 1893.

Autre succès de photogravure, n'oublions pas de mentionner un fidèle portrait du regretté Chs. M. Ducharme, ancien collaborateur du journal.

Comme collaboration posthume et en souvenir du subtil écrivain, le *Monde Illustré* publie un article dû à sa plume, sous le titre " Novembre et nos cimetières," article plus que de circonstance sous tous rapports.

Dans le texte on remarque encore la description du vaste monument de Chicago, par M. P. Coionnier et la biographie de M. Ducharme par M. Rod. Brunet.

M. G. A. Dumont écrit aussi des choses très sensées et très pratiques sur "L'habitation humaine." Sous le titre "Choses littéraires" M. Léo. Richard, un nouveau collaborateur fait de très belles réflexions sur l'élan littéraire des *jeunes* et leur donne de fort bons conseils. On trouve encore d'autres bons articles dans le numéro de cette semaine, parmi lesquels nos lectrices remarqueront avec plaisir un article sur la mode, très bien tapé.

Ajoutons à cela que le feuilleton du confrère nous conduit de surprise en surprise jusqu'au suprême degré de l'intérêt et chacun pourra conclure qu'il faut lire le *Monde Illustré* de cette semaine.

Le Comte de Paris et ses amis ont jugé le *Reliance Rosebud* comme un cigare digne de la noblesse. 14—5

CHEMIN DE FER ELEVE

Réunion du comité des échevins

Les membres du comité des chemins ont tenu, hier après-midi, une séance très intéressante. Le projet de construction du chemin de fer élevé a été longuement discuté.

L'honorable M. Beaubien a lu une pétition demandant que le conseil permette à la Cie du Parc de Montréal et du chemin de fer de l'Ile de se servir des rues de Montréal pour y construire un chemin de fer élevé, afin d'établir une communication rapide avec les municipalités avoisinantes.

Cette prétention était signée par MM. L. Beaubien, H. Hogan, D. Graham, J. R. Thibaudeau, J. Boivin, J. M. Dufresne et H. M. Perreault.

La compagnie se propose de construire une voie ferrée élevée, allant de la rue Craig à l'Hôtel-Dieu, et un chemin de fer ordinaire de l'Hôtel-Dieu au sommet de la montagne, ainsi qu'une voie ferrée élevée au-dessus des rues Craig, St-Jacques et Notre-Dame Est, de St-Henri à Maisonneuve.

Le chemin de fer élevé coûtera probablement $500,000 par mille. La compagnie pense pouvoir construire toute la ligne en cinq années.

Un sous-comité a été chargé d'examiner les plans et de faire un rapport au comité.

La picote en Espagne

MADRID, 19—Depuis le 1er septembre il y a eu dans cette ville une moyenne de sept cents cas de petite vérole par semaine. La contagion s'étend dans les provinces.

A sacrifices

3 Harmoniums superbes valant $125 chaque, en vente pour $60 chaque chez Lavigne et Lajoie, 1659, rue Notre-Dame. 13-3

—Abonnez-vous à la *Bibliothèque Circulante* ; 1800 volumes. Abonnement 25c par mois. Livres échangés à volonté. La campagne servie par la malle. J. A. Leproton, au magasin sauvage, 1958 rue Notre-Dame, Montréal. 11 nov—1 a—m j s

L'EMULSION

d'Huile de Foie de Morue

DE

SCOTT

aux Hypophosphites de Soude et de Chaux

L'EMULSION SCOTT est une émulsion parfaite ; elle produit plus de chair en moins de temps que n'importe quelle autre. Elle est le meilleur remède connu pour la Phtisie, les Bronchites, les Affections Scrofuleuses, les Toux Chroniques et Refroidissements. Son goût est très agréable et ressemble parfaitement à celui du lait.

L'Emulsion Scott ne se vend qu'en flacons enveloppés de papier saumon. Se méfier des imitations. Prix, 50 cents et $1.00.

SCOTT & BOWNE, Belleville.

Par RAE et DONNELLY

Vente de Jolis Meubles et Effets de Ménage,

Miroirs de cheminée glace anglaise, sofas-lits, bibliothèques, pupitres sous forme de cylindre, peintures à l'huile, gravures, etc

Les soussignés vendront par encan aux numéros 241 et 243 rue St-Jacques, VENDREDI APRES-MIDI, 21 NOVEMBRE, comprenant :

Ameublements de chambres à coucher en chêne et noyer, ameublements de salon, en pelucho, soie brute et brocatelle, buffets, chaises de fantaisie, fauteuils, sofas-lits, miroirs de cheminée, glace anglaises, peintures à l'huile et gravures, tapis bruxelles et velours, linoléums et prianta, rideaux et dentelle, portières, toiles, couvertes, couvrepieds, confortables, coutellerie, argenterie horloges en marbre et dorées, ornements, matelas, sommiers elastiques, oreillers en plume, couchettes en cuivre et en fer, poêles de passage et de cuisine, etc.

Vente à DEUX heures

RAE & DONNELLY,
14—3 Encanteurs.

Par WALTER M. KEARNS

LA MAGNIFIQUE RESIDENCE

DE

T. J. CLAXTON

461 RUE ST-URBAIN

a été construite sous la surveillance personnelle du propriétaire, sans égard au prix, richement et solidement finie.

Local tout à fait agréable, salubre et convenable,

Superficie de la propriété, 12,000 carres.

Vente à l'encan public à mes salles.

1747 Rue Notre-Dame

Lundi, 24 Nov. à onze heures a.m.

☞ SANS RÉSERVE ☜

Pour plus de détails, voir le catalogue.

WALTER M. KEARNS,
13—6 Encanteur.

Par MARCOTTE BROS

AVIS DE FAILLITE

Dans l'affaire de E. T. FAVREAU, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Les soussignés vendront par encan public, aux salles de MM. Marcotte Frere, No 95 rue St Jacques, VENDREDI, le 21me jour de novembre courant, a ONZE heures a.m., l'actif du susdit failli, qui consiste comme suit :

Stock de peintures, huiles, vernis et vitres au montant de..... $ 490.11
Roulant, chevaux, voitures..... 210 50
Dettes de livres par liste..... 758.95

Aussi la balance du loyer à échoir jusqu'au premier mai 1891.

Le tout sera vendu en bloc à tant dans la piastre pour argent comptant et d'après inventaire. Le magasin sera ouvert pour inspection le 20 courant ; la liste des dettes de livres est visible à nos bureaux. Pour plus amples informations, s'adresser à

BILODEAU & RENAUD,
Curateurs,
MARCOTTE FRERE,
13 20 Encanteurs.

PAR JAMES STEEL

VENTE IMPORTANTE

DE

Meubles et Effets de Ménage

TELS QUE

Tapis, rideaux, belles portières Chenille, tapis de table, rugs, etc., etc

Aussi beaux ameublements de salon, de salles à manger et de chambres à coucher en chêne, cerisier et noyer, fauteuils, chaises pliantes, berceuses dormeuses en peluche, broccatelle, rugs Wilton, pupitres avec bibliothèques, garde-robes en chêne et noyer, portemusique, cabinet, assortiment considérable de chaises avec fonds en bois perforé et peluche pour convenir ; aussi quelques couchettes en fer avec sommiers élastiques et plusieurs lots de meubles d'occasion et vaisselle.

Vente sans réserve

VENDREDI, LE 21 NOVEMBRE

A 2.30 HRS A.M.

JAMES STEEL,

ENCANTEUR.

15—2 1534 à 1534 rue Notre-Dame.

Par A. COURTEMANCHE, FILS

VENTE A L'ENCAN

— PAR —

A. Courtemanche, fils

GRANDE VENTE SPÉCIALE

— D'UN —

STOCK GÉNÉRAL

Ayant acheté tout récemment un fond de commerce d'au-delà de dix mille piastres ($10,000) à cinquante centins dans la piastre, nous avons décidé de le sacrifier à notre grande salle d'encan, au bénéfice de nos acheteurs.

Que chacun se hâte de profiter des occasions uniques que nous offrons en vente actuellement.

Vous n'éprouverez aucune fatigue en venant visiter notre salle ; au contraire, cette visite vous sera agréable et profitable.

Notre salle étant bien éclairée, nos visiteurs ont tous les loisirs possibles d'examiner la marchandise qui est exposée aux rayons de la lumière, de la manière la plus convenable sous les yeux de l'acheteur, et de la manière la plus honnête.

Ce stock a été acheté à celui que nous avons déjà nous permet de réaliser avec aucun magasin de détail.

Voici un résumé de quelques-uns de nos lots :

25 pcs de Beaver noir à Pardessus, valant $14 la verge.

25 pcs de Whitney noir à Pardessus, valant $3.50 la verge.

50 pcs de Melton noir à Pardessus, valant $3 la verge.

— AUSSI —

une quantité considérable de tweeds Français Anglais et Ecossais pour habillements d'automne et d'hiver.

4 caisses de couvertes en laine blanche.

200 doz de corps et caleçons en laine écossaise.

150 doz de bas et chaussons.

100 doz de gilets Cardigan.

2,000 lbs de laine en écheveaux de toutes les qualités et de toutes nuances.

1 caisse de couvrepieds blanc et en couleurs

Etoffes à robes, cashemire Union.

Cachemire Henriette, tissus en soie.

Toiles à nappes.

Toiles à rouleaux.

Toiles à tablers.

Serviettes de table.

Serviettes de bains et essuie-mains.

— AUSSI —

un lot considérable d'articles de fantaisie pour les fêtes, consistant en albums, couverts en peluche et en cuir de la plus belle variété, boites à ouvrages en peluché, boite de toilettes pour dames et messieurs, vases de prières, vases sous globes, statues, lampes en bronze, tasses de fantaisie en porcelaine.

De plus, un lot de montres en argent, chaines, loquets, bagues, boutons de poignets, epingles pour dames et messieurs.

Le tout pour être vendu sans réserve pendant cette vente toute spéciale, le jour PRIVEMENT et tous les soirs, à 7 Heures et demie PAR ENCAN.

Remarquez bien que les chaises, devant nos comptoirs, sont réservées tout spécialement pour les dames.

Donc, en rangs pour la grande salle d'encan, où vous trouverai toujours à épargner votre argent.

A. COURTEMANCHE, FILS,
Encanteurs.

P. S.—Ayant aussi vingt-cinq années d'expérience dans toutes les branches de commerce, je puis me charger de toutes ventes en dehors, soit à la ville ou à la campagne.

— TEL QUE —

Ventes de Syndics,
do Propriétés,
do Terrains,
do Termes,
do Chevaux,
do Meubles de ménage,
do Stocks dans tous les genres.

A. COURTEMANCHE, fils

ENCANTEUR

1347 RUE STE-CATHERINE

15—10

Par DUFF & FRASER

JOLIS MEUBLES et effets de ménage, tapis, pianos, porcelaine et verrerie, cadres poêles de passages et de cuisines et Ranges, etc., etc. Grande vente régulière hebdomadaire à nos salles 320 rue St-Jacques,

Vendredi matin, 21 courant a 10 hrs a.m,

DUFF & FRASER,
13—4 Encanteurs

Trois Belles Terres

A VENDRE

Situées entre la ville de Terrebonne et la Station du chemin de fer à Terrebonne

EXPLOITÉES ANCIENNEMENT PAR M. MARIER

Seront vendues par encan, en la demeure de M. CHARLES THERRIEN, cultivateur, à Terrebonne,

Lundi, le 1er décembre 1890

A ONZE HEURES DU MATIN

1° Une terre longeant la ville de Terrebonne, non bâtie, de 2 arpents sur 40 arpents, dont 10 arpents en bois franc ;

2° Une terre voisine de celle ci-dessus, non bâtie, de 2 arpents sur 40 arpents, dont 20 arpents en bois franc ;

3° Une terre voisine de celle ci-dessus, bien bâtie, de 2 arpents sur 20, de la prenant 2½ arpents sur 20, superficie 90 arpents, dont 12 en bois franc ;

Ces terres ont toutes front sur la rivière Jésus.

4° Une terre à bois de 11 arpents superficie située à la Pointe à Rochon, à Lachenaie à 25 arpents de Terrebonne.

Conditions faciles, un tiers comptant.

Seront aussi vendus au même lieu et à la même heure le lendemain 2 Décembre 1890. Tout le *roulant* du sieur Therrien, soit : 16 vaches, 7 chevaux, 5 moutons, 7000 bottes de foin, machines à faucher le foin, machines à faucher le grain, semeuses, moulin à battre, charues, herses, râteaux, etc. Conditions très faciles ; Audesseus de 25 comptant, $5 à $10 6 mois de crédit et audessus de $10 un an de crédit.

Pour plus d'informations s'adresser sur les lieux ou à L. BELANGER, Notaire, 15 rue St-Jacques et 115 rue Visitation, Montréal.

16—10

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES

La propriété centrale d'affaires, formant coin sud-ouest des rues

CRAIG et ST-PIERRE

ayant une facade d'environ 110 pieds sur la rue Craig, dont la moitié occidentale a une profondeur d'environ 125 pieds jusqu'à la ruelle Fortifications. La facade sur la rue St-Pierre a 70 pieds et la superficie totale est de 10,712 pieds, qui est presque toute couverte d'une bâtisse solide à trois étages, en bon ordre, qui sera vendue (pour clore une succession)

A L'ENCAN

Aux salles de vente, 181 rue St-Jacques,

Mercredi, le 26 Novembre

A ONZE HEURES.

Titre parfait. Conditions faciles.

J. CRADOCK SIMPSON & CIE.,
16—3 Encanteurs d'immeubles.

B. HUTCHINS & CIE

Agents d'immeubles de location et financier

Bâtisse de la New-York Life

CALME DE LA PLACE D'ARMES, MONTRÉAL

CEUX QUI DESIRENT DE BONS PLACEMENTS et ceux qui désirent vendre ou louer promptement leurs propriétés sont invités à venir nous voir immédiatement. Nous ne chargeons rien pour les annonces, et n'exigeons aucune commission à moins que la vente ne soit faite par nous ou par notre influence.

B. HUTCHINS & CIE,
Chambre No 201, Edifice New-York Life.

ARGENT A PRETER

Sur propriétés de ville et bonnes fermes

B. Hutchins & Cie, batisse de la New-York Life

206—jno 22—jno

A LOUER

Rue St André, haut de maison, contenant 6 appartement, avec bains et w.c. Intérieur limité à neuf,

E. R. GAREAU,
300—jno 97 rue St Gabriel.

Par A. COURTEMANCHE, FILS

Par F. McMANN

6c JONCTION DE MONTREAL—Plusieurs lots bien situés, contenant chacun 60 x 120 pieds, rue et trottoirs nivelés. Conditions faciles.

F. McMANN
178 rue St-Jacques.

50c PARK AVENUE—Quelques lots entre les rues Milton et Prince Arthur, côté est, 20 pieds de front, ruelle de 20 pieds en arrière de la rue qui vient d'être macadamisée.

F. McMANN
178 rue St Jacques.

55c RUE STE-CATHERINE—Un splendide lot de coin, qui sera le centre des affaires de la partie Est dans une couple d'années, ayant un front de 45 pieds par 145 pieds sur la rue du Havre (sans façade).

F. McMANN
178 rue St Jacques.

85c RUE ST-ANTOINE, coin de la rue Guy, ayant un front de 80 pieds sur la grande rue Commerciale, où des milliers de personnes passent chaque jour, par 167 pieds sur la rue Guy. Bon endroit pour construire des magasins et logements.

F. McMANN
178 rue St-Jacques.

$2,000—ACHETEZ ONT une maison lambrissée en briques, rue De Salaberry, qui pourrait être transformé en trois logements en dépensant $500, laquelle donnerait un loyer annuel de $300 par année, payant par la un grand percentage. Lot, 34 pieds de front et situé entre les rues Craig et Lagauchetière.

F. McMANN
178 rue St-Jacques.

$3,600—ACHETEZ ONT une maison en brique solide, rue Saint-Georges, 9 appartements et allonges, deux étages ; le tout en bon ordre, chauffée à l'eau chaude par la fournaise "Daisy" ; très central.

F. McMANN
178 rue St-Jacques.

$4,100—ACHETEZ ONT un cottage en brique solide venant d'être construit, Avenue des Ormes (Elm Avenue) ; lot 25 x 110, situé entre les rues St-Luc et Sherbrooke, près des églises, écoles, chars urbains etc ; venez ou envoyez chercher un permis pour visiter.

F. McMANN
178 rue St-Jacques.

$4,500—ACHETEZ ONT un beau cottage confortable et bien construit, façade en pierre, Avenue Green, cuisine d'allonge, possession immédiate.

F. McMANN
15 18 et 20 178 rue St-Jacques.

Propriétés à Vendre

— PAR —

A. ROBERGE, Agent

41 RUE ST-JACQUES

RUE DES SEIGNEURS Nos 843 et 845.—Maison en bois et brique, 2 logements. Terrain, 25 x 116 pds.

RUE DUROCHER—Magnifique bâtisse, façade en pierre, 2 logements. Terrain 25 x 100 pds.

RUE DUROCHER—Deux côtés en brique solide, 3 étages, 4 logements. Terrain, 50 x 100 pds.

RUE ST-CHARLES BORROMEE, près Sherbrooke, confortable résidence en brique, 14 chambres.

RUE DROLET, Nos 222 à 228—Deux côtés en bois et brique, fondations en pierre, 4 logements. Pour être vendus, à $600 plus bas que l'estimation municipale.

RUE DUMARAIS—La meilleure propriété de la rue.

RUE NOTRE-DAME, No 1428—Grande bâtisse en pierre, grand terrain à deux pas du dépot du C. P. R.

RUE SANGUINET, No 77—Joli cottage en brique solide. Un vrai chez soi au centre de la ville.

RUE BERRI, 277—Cottage en bois et brique, cave de sept pieds. Bonnes écuries, remises, etc.

Nos 197 et 199 rue Lafontaine, coin de la rue Champlain. Excellent coin de commerce, 5 logements et épicerie. Terrain 32 x 95 pds.

RUE DROLET, près du carré St-Louis, cottage en pierre, onze chambres.

RUE DES ALLEMANDS, près rue Dorchester, un bon logement en brique solide.

RUE ST-CONSTANT, près rue Ontario,—Bâtisses neuves, 20 logements. Placement à bon gré. 12—7

RUE CHERRIER

Trois maisons en pierre, (haut et bas), bien finies ; site magnifique.

Rue Berri

Deux maisons dont une en brique solide et l'autre en bois et brique, près de la rue Cherrier, comprenant six logements.

Rue Ontario

Un grand bloc neuf, onze logements, payant audessus de 10%.

Rue des Erables

Une bonne maison en bois et brique, comprenant six logements.

Rue Amherst

Près de la rue Ste Catherine, maison en brique solide, 4 logements. Vis-à-vis le Parc Logan, maison à trois logements, en brique solide.

Rue St Hubert

Trois belles maisons en pierre de taille, en haut de la rue Cherrier.

A Outremont

15 arpents de terre pour jardinage avec bâtisses.

A St Lambert

Deux grandes fermes bien bâties, ayant front sur le fleuve et contenant 85 arpents chacune ; le front de ces terres peut être vendu facilement comme lots à bâtir.

Plusieurs maisons en bois et brique situées rues Frontenac, Poupart, Ste Catherine et Notre-Dame.

Lots à bâtir sur les rues Notre-Dame, Ste Catherine, Mignonne, Ontario, Chemin Papineau, Seaton, Sydenham, Panet, Marie-Anne et Avenue Mont Royal.

Argent à prêter sur hypothèque.

S'adresser à

E. G. SIMARD, N. P.

305—jno de SIMARD & SIMARD N P

AVIS de FAILLITE

Dans l'affaire de

DOSITHÉE BONIN,

Ferblantier de la ville de Joliette, P.Q.,

Absent et failli.

Des soumissions seront reçues par les soussignés jusqu'à jeudi midi, le 4ème jour de Décembre 1890 pour l'acquisition de l'immeuble qui appartenait au susdit failli, savoir :

Un emplacement situé en la ville de Joliette connu et désigné sous le No 239 des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la dite ville de Joliette, de la contenance de 3310 pieds mesure anglaise, avec maison et autres dépendances dessus construites.

Le dit immeuble sera vendu sujet à toutes hypothèques et redevances dont il pourra être grevé au jour de la vente. Et si aucune des soumissions n'est acceptée, l'immeuble sera vendu par encan public à la porte de l'église paroissiale de la ville de Joliette vendredi à dix heures de l'avant-midi, le 5ème jour de Décembre 1890.

Pour toutes autres informations s'adresser à

BILODEAU & RENAUD,
Curateurs.

FRS. FOREST
Encanteur. 13 20 27 Nov et 4 Déc.

CHANCE UNIQUE

de se procurer des BONS MEUBLES au prix coutant ; allez chez RENAUD, KING & PATTERSON, 652 rue Craig, avant la fin du présent mois. 16—2

$16,000.00 A PRETER

Belles propriétés à vendre à bon marché. Maisons à louer dans les bonnes localités. Propriétés achetées. Une attention spéciale donnée aux collections de comptes et billets, loyers, etc.

LOUIS LANGELIER,
Agent général,
4—60 79 rue St Jacques.

AVIS.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le ministère des Pêcheries, à Ottawa, jusqu'au 15 décembre prochain, pour le droit exclusif de pêcher l'anguille dans la rivière Richelieu, vis-à-vis la ville de Saint-Jean, pendant une période de cinq ans, à commencer du 1er Janvier 1891. Le prix d'adjudication sera payable annuellement d'avance.

Un chèque certifié de quelque banque chartrée pour la somme de $200 devra accompagner chaque soumission.

Les chèques des personnes dont les soumissions ne seront pas acceptées seront remis immédiatement après que le bail sera adjugé. On ne s'engage pas à accepter la plus haute ni aucune soumission. L'adjudicataire sera tenu de faire un rapport annuel sous serment, de la quantité de poisson pris. On pourra obtenir tout autre renseignement en s'adressant au ministère.

JOHN TILTON,
Sous-ministre des Pêcheries.

Ministère des Pêcheries,
Ottawa, Nov. 1890. 8—3j—

CANAUX DU ST-LAURENT

DIVISION RAPIDE PLAT

AVIS AUX CONTRACTEURS

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et portant à l'endos, " Soumissions pour les Canaux du St-Laurent "

EXTRA

AVIS AUX ANNONCEURS

Nos annonceurs voudront bien se rappeler que la copie des annonces pour le numéro du samedi doit nous parvenir le vendredi de bonne heure, afin que nous puissions les disposer avec tout l'avantage possible pour eux.

Nous ne pouvons garantir l'insertion dans ce numéro, des annonces qui seront apportées le samedi matin.

20 NOVEMBRE 1890

P. Q. le 19, à 7 hrs 50 minutes du matin.
P. L. le 20, à 5 hrs 25 m nutes du matin.
Jeudi—St-Félix de Valois, C. double.
1879—Mort de Mgr Gaume, protonotaire apostolique.

LES PETITS JURES

Les commis voyageurs sont-ils exempts?

La PRESSE a annoncé au commencement de la semaine que quelques-uns parmi ceux qui avaient reçut avis de se présenter en cour d'Assises afin de servir comme petits jurés, avaient fait défaut et avaient été condamnés à une amende de $10. Une question assez délicate a été soulevée ce matin à l'égard de deux d'entre eux, nommés John Heenan et James Robinson. Tous deux sont commis-voyageurs à l'emploi de maisons de commerce à la ville. Leur défense est que, quoiqu'ils aient reçu avis avant leur départ, ils ont dû obéir aux instructions de leurs patrons.

L'honorable juge Dorion a pris la question en délibéré, mais a ajouté que les patrons en général devraient, dans des cas semblables, montrer plus de respect au sujet des ordres émanant des cours de justice.

NOTRE EMPRUNT CIVIQUE

M. Robb a des paroles rassurantes

Parlant de la crise financière à Londres M. Robb, le trésorier de la cité, s'est exprimé comme suit dans une entrevue avec un des reporters de LA PRESSE:

"Je n'ai aucun doute qu'il y aura une réaction favorable dans notre stock qui n'a pas encore trouvé d'acheteurs sur le marché anglais, parce que les spéculateurs sont aujourd'hui très timides. Ils vont se débarrasser de leurs actions de l'Amérique du Sud. Dans tous les cas ils n'achèteront plus de ces valeurs. Il y aura plus tard un pléthore d'argent sur le marché. Alors des valeurs sûres comme le sont nos débentures seront en grande demande dans le monde des spéculateurs. N'ayez pas l'ombre d'une crainte pour le placement de notre emprunt."

OISEAUX DE PROIE

Le juge Dugas sévit sévèrement contre eux, ce matin

Les deux voleurs de grands chemin, James Coffey et James Roxborough, dont nous avons annoncé l'arrestation dans notre édition d'hier soir, ont subi leur procès en Cour des Sessions Spéciales de la Paix, présidée par le juge Dugas, ce matin. Les deux prévenus étaient accusés d'avoir battu et volé deux jeunes garçons nommés Napoléon Quenneville et Louis Primeau sur la rue Queen. Tous deux ont été trouvés coupables. En prononçant la sentence, le juge Dugas a fait remarquer que ce genre de crime devenait de plus en plus fréquent et que la société devait être protégée à tout risque.

L'accusé Coffey, dont le vrai nom est Brennan est un récidiviste de la pire espèce. La première condamnation date de 1876 pour vol. Son nom figure dans les archives de la police en 1884, 1885 et 1888, cette dernière fois pour vol avec effraction. Prenant son dossier en considération, le tribunal s'est montré excessivement sévère et a condamné Coffey à dix ans de pénitencier.

Roxborough a eu la chance de s'en retirer à meilleur marché comme c'était sa première offense. Il est condamné tout de même à cinq années à Saint-Vincent de Paul.

Personnel

Nous regrettons d'apprendre que M. L. H. Massue, de Varennes, est sérieusement malade. Le Dr Rattot a été appelé en consultation hier.

—M. l'abbé Bernier, de Jones Falls, Wis., est à l'hôtel Riendeau.

L'exposition de Montréal

Le comité chargé par la compagnie des expositions permanentes à Montréal de mettre à l'étude la question du local et du coût de l'exposition de 1891, présentera son rapport la semaine prochaine.

Plus de sifflets

Sir Joseph Hickson a écrit hier à M. Glackmeyer, le greffier de la cité, une lettre par laquelle il informe le conseil de ville que la compagnie du Grand Tronc a résolu de faire cesser les sifflets de locomotive de la Pointe-Saint-Charles entre la rue Wellington et le chemin Napoléon, excepté dans les cas d'extrême urgence.

Excursion des agents d'immeubles

Les agents d'immeubles de Montréal partiront demain soir par le Pacifique Canadien pour faire une excursion à Chicago, où ils doivent passer quatre jours. Les opérations dans la propriété foncière à Montréal ont pris depuis quelque temps un développement si extraordinaire, à en juger par les nombreux syndicats qui se sont formés pour acheter les grands terrains autour de la ville, afin de les subdiviser en lots à bâtir, qu'un voyage de ce genre sera d'une grande utilité pour les excursionnistes. Ces derniers étudieront dans la grande métropole de l'Ouest les moyens les plus efficaces pour étendre à Montréal les opérations des personnes qui désirent investir des capitaux dans les biens fonciers au lieu de les laisser dormir dans les banques avec un intérêt insignifiant. L'excursion a été organisée par M. Geo. W. Parent qui pilotera ses confrères à Chicago. C'est dire que le voyage sera couronné du plus grand succès.

Un reporter de la PRESSE accompagnera les excursionnistes.

—La popularité du cigare à 5 cts le *Terrier* est solide comme le roc. —5

TASSE VS BERTHIAUME

La séance est ouverte à 11 heures ce matin. M. Tassé continue son témoignage:

Pendant les douze mois que j'ai été sous l'empire du bail, j'ai reçu $3,000 de salaire.

Q—Avez-vous reçu d'autre argent?

Le témoin refuse longtemps de répondre, puis dit que le 6 septembre 1890 il a reçu $228 pour commission sur impressions des *jobs* du Pacifique. J'avais 5 0/0 sur les annonces au-dessus de $200 pour le Pacifique et 10 0/0 sur les autres. Ça payait bien.

Q—Avant le 4 septembre dernier, avez-vous essayé d'enlever ces *jobs* du Pacifique à la *Minerve*?

R—Je me suis mis en mesure de les enlever pour me protéger.

Avant le 3 octobre j'ai fait des démarches dans ce but et j'ai réussi.

Q—Avez-vous pendant votre règne à la *Minerve*, sous M. Berthiaume, écrit des articles dans le journal moyennant finance?

R—Je ne me le rappelle pas.

Q—Ça pu se faire?

R—Si vous me précisez des cas, des articles, des dates?

Q—N'avez-vous pas reçu $500 de la compagnie électrique pour laisser publier dans le journal des articles favorable à cette compagnie?

R—Je ne le crois pas, pour l'année que vous mentionnez.

Q—Est-ce que, et selon vos principes, vos connaissances dans la direction d'un journal, que ces choses-là sont honorables?

R—Ça dépend des circonstances.

Au sujet de cette question sur la transaction de la lumière électrique, le témoin voulait parler, mais MM. Lacoste et Girouard s'y opposèrent *rostris et unguibus*.

Q. Sir Adolphe Caron n'aurait-il pas pris la responsabilité de tout le service télégraphique de la *Minerve*?

M. Girouard s'objecte à cette question.

M. Angé déclare qu'il paraît que M. Berthiaume payait $25 à M. Caron que ce dernier remettait cette somme à quelque personne, peut-être à M. Tassé, moyennant le service télégraphique, et que M. Tassé aurait intrigué pour faire augmenter cette somme à $50.

M. Tassé—Je vous avoue que j'ai la plus grande répugnance à parler de mes relations privées avec les ministres.

Le témoin nie l'accusation.

Il ajoute: Je crois en effet qu'il a été question de $25 par mois. Ce n'était pas payé à moi.

Q—Du 18 août au 11 septembre dernier, la *Minerve* avait-elle le degré d'efficacité dont il était fait mention dans le contrat d'affermage?

R—En ce qui regarde la rédaction, le journal n'a pas été publié dans les mêmes conditions d'efficacité que d'habitude. Si on n'avait pas empêché mon frère d'écrire, le journal aurait été aussi intéressant qu'auparavant.

Depuis le 8 septembre jusqu'au 3 octobre, le journal n'a pas eu le même degré d'efficacité politique qu'auparavant. M. Marion ne peut avoir les connaissances politiques que j'ai moi-même.

Un jour la *Minerve* n'a pas publié de dépêches du tout.

Pendant l'année de l'affermage, j'ai demandé à M. Berthiaume de passer un écrit fixant les termes d'un engagement futur, comme rédacteur en chef de la *Minerve*. Il m'a offert de discuter avec moi et la Cie demanderesse, les conditions de cet arrangement.

Q—Ne vous a-t-il pas offert $1,500 par année et une augmentation de commission plus considérable sur les jobs, comme point de départ de discussion?

R—Oui, mais ça été refusé.

Q—La *Minerve* est-elle aussi importante que le *Globe*, le *Mail* et l'*Empire*?

R—Oui, au point de vue politique, mais non comme journal. Je demanderais $5,000 pour rédiger le *Globe* ou l'*Empire*, j'accepterais $3,000 mais avec plusieurs assistants.

Séance de l'après midi

Le témoin est transquestionné par M. Girouard.

Au sujet de l'article publié dans la *Minerve* contre M. Chapleau, j'ai parlé d'un vote sur la motion Beausoleil.

Le témoin lit cet article, en date du 20 février 1890 dans lequel il fait des constatations, des insinuations contre le secrétaire d'état.

Il répète qu'il diffère de M. Chapleau sur ce vote.

Réexaminé par M. Angé.

Le témoin proteste contre la production des manuscrits de la *Minerve* en cour.

Q. N'est-il pas vrai que vous avez dit dans cet article: "Tout le monde a fait son devoir moins l'honorable M. Chapleau?

M. Girouard s'objecte à cette question.

M. Tassé—Je ne me rappelle pas.

Q—N'est-il pas vrai que c'est à cause de ces mots que le prote et M. Marion ont retardé cet article?

R—Je ne sais même pas qu'il avait été retardé.

Le Père Prodigue

Cette pantomime qui a obtenu un grand succès à Paris est représentée tous les soirs de cette semaine à l'Académie de Musique.

Ceux qui aiment ce genre de drame devront profiter de cette occasion exceptionnelle. Les acteurs s'acquittent de leur tâche avec beaucoup de talent.

Une petite comédie intitulée: "Tambour battant", en un acte, est jouée avant la pantomine.

Samedi après-midi, il y aura matinée.

Les procès de Saint-Constant

(Suite)

La série des difficultés judiciaires qui font parler depuis assez longtemps de l'édifiante paroisse de Saint-Constant, vient de se grossir de nouvelles procédures dans une affaire qui a fait du bruit.

Mlle Aurélie Lussier, ménagère du presbytère de la dite paroisse a intenté il y a quelque temps une action en dommages contre N. Thomas Lefebvre et la cour a accordé un jugement de $200 en sa faveur.

Elle vient de demander une règle *nisi* contre le défendeur qui, d'après la requérante aurait vendu le foin de sa récolte, cette transaction la mettant dans l'impossibilité de faire exécuter son jugement.

On fait actuellement la preuve et plusieurs personnes de la haute société de Saint-Constant seront appelées comme témoins.

(A continuer.)

—La popularité du cigare à 5 cts le *Terrier* est solide comme le roc. 14—5

LA MAIRIE

Ce que dit le maire Grenier

Le maire après avoir entendu les discours de trois ou quatre visiteurs qui faisaient pied de grue devant son cabinet à l'hôtel de ville a conversé avec les représentants de la presse sur la question de la mairie et leur disant: "Messieurs, vous pouvez annoncer dans vos colonnes que je ne me présenterai certainement pas contre aucun candidat choisi par la majorité des citoyens de Montréal. Néanmoins je suis bien déterminé à me présenter au cas où M. James McShane serait sur les rangs parce que je suis convaincu qu'il n'a pas les qualités requises pour faire un bon maire.

Vous me dites que le docteur Guérin posera sa candidature. Je ne serai candidat contre lui qu'au cas où la majorité dans tous les quartiers se prononcerait en ma faveur.

Je n'ai aucun désir de m'imposer au choix des électeurs. Jusqu'à ce que ces derniers se soient prononcés sur la mairie, je ne pose pas ma candidature. Au contraire, je suis contre les troisièmes termes.

Je sais de source certaine que M. T. R. White ne sera pas candidat. C'est malheureux, car il aurait fait un excellent maire.

Si le peuple de Montréal désire voir le docteur Guérin au fauteuil civique, je m'effacerai et je travaillerai pour lui pendant les élections.

Je ne veux pas être le candidat d'une classe de citoyens en particulier. si je me présente ce sera pour avoir les votes des citoyens de Montréal."

TROIS ANS DE REFORME

Un enfant qui promet

Le constable Demers a arrêté hier après-midi un enfant de 11 ans, nommé Napoléon Dubois.

Il paraît que ce gamin possède un caractère indomptable. Rejeté il y a quelque temps par son père qui ne pouvait en venir à bout, il s'était réfugié chez son oncle, et ce dernier l'avait fait placer à l'Ecole d'Industrie.

Le jeune Napoléon n'a pas tardé à prendre la clef des champs. On l'a fait rentrer au bercail d'où il s'est sauvé une seconde fois, il y a quelques jours, pour revenir chez son oncle.

Mais ce dernier, peu désireux de le garder en sa demeure, l'a fait arrêter dès hier.

Ce matin, le recorder a condamné le jeune Napoléon à 3 ans d'école de réforme.

UN ETRANGER MYSTERIEUX

Est-ce le faussaire Charles H. Easton?

Ce que disent les détectives

Une dépêche de New-York ce matin, annonce la fuite de Charles H. Easton, pendant cinq ans, l'employé de confiance de la maise John T. Mayo, fabricants de tabac. Easton quoique gagnant un salaire très élevé, n'a pu résister aux tentations de Wall street et a dû avoir recours à plusieurs faux pour faire face à ces détournements. Le total se monte au joli chiffre de $40,000. La dépêche ajoute qu'on le croit réfugié au Canada.

L'on se demande si nos détectives n'ont pas perdu une occasion magnifique de faire une bonne arrestation, car tout porte à croire que nous avons hébergé le faussaire pendant plusieurs jours. Il paraît qu'il y a environ une semaine, un monsieur répondant à la description de Easton descendait à l'un de nos principaux hôtels où il se donnait le nom de M. Thomas.

L'étranger semblait avoir beaucoup d'argent et se rendit très populaire parmi les autres pensionnaires de la maison par ses manières affables et ses libéralités. Quelques temps après, se trouvant dans le *bar*, un monsieur s'approcha de lui et lui mettant la main sur l'épaule, lui dit: "Tiens, Easton, mon vieux, que fais-tu ici?" Un des commis se souvient maintenant que l'étranger a semblé très excité et a détourné la tête tout en répondant avec un accent français très prononcé: "Monsieur, je crois que vous vous trompez." Plusieurs faits semblent corroborer les soupçons entretenus sur son compte. Vendredi dernier, en signant un reçu pour une dépêche, il avait commencé à tracer un "C", mais se reprenant aussitôt, il le changea en "M" et écrivit après le nom de Thomas. Un peu plus tard, une jeune femme, mise avec élégance et portant plusieurs bijoux de prix, vint le rejoindre. Elle fut présentée comme madame Thomas. Il quitta l'hôtel ce soir-là et se fit conduire à la gare Windsor.

Les détectives, questionnés à ce sujet, ce matin, disent qu'ils n'ont pas reçu de communication à propos de cette affaire. Il est tout de même plus que probable que les renseignements que nous publions sur le compte de la visite de Easton à Montréal, sont bien fondés.

Notes du Canal

La compagnie de navigation de l'Ottawa a cessé hier le service de ses bateaux entre Montréal et la capitale.

"L'Alexandria" a pris ses quartiers d'hiver cette après-midi.

Neuf barges ont monté le Canal Lachine hier après-midi pour se rendre à Kingston où elles prendront 430,000 minots de blé du Port Arthur à destination de Montréal, pour le compte de MM. Ogilvie & Cie.

Echos de la police

Deux jeunes garçons dont nous taisons les noms par égard pour leurs familles qui sont des plus respectables, ont été condamnés ce matin en cour de police, à une amende de $5 chacun, pour vol de volailles de prix, appartenant à une vieille dame qui demeure dans leur voisinage.

—Un jeune homme du nom de William Doherty employé comme commis sur les quais a été arrêté par le constable spécial Grandchamps sous l'accusation du vol d'une caisse de whiskey écossais dans une des remises de la compagnie Allan. Le prévenu plaide non coupable. Son procès aura lieu lundi matin.

Edouard Moussette, Camille Bougie et Saül Guérin, trouvés coupables de vol de fer aux laminoirs "Metropolitan" dont MM. Abbott & Cie, sont les propriétaires, ont été condamnés le premier à six mois de prison et les deux autres à neuf mois chacun.

Le Comte de Paris et ses amis ont jugé le *Reliance Rosebud* comme un cigare digne de la noblesse. 14—5

NOTRE AQUEDUC

Les prochaines analyses

M. McConnell, le surintendant de l'aqueduc a eu ce matin une entrevue avec le maire au sujet de l'analyse de l'eau que nous buvons, analyse autorisée par le comité de l'eau.

En conséquence de la difficulté qu'il y a d'expédier des échantillons à l'étranger, il a été jugé préférable de confier l'examen biologique au professeur Johnson de l'Université McGill, mais quant à l'analyse chimique il a été décidé d'envoyer des échantillons à des experts de New-York, de Philadelphie et de Horward, ainsi qu'aux professeurs Ruttan et Pfister de cette ville.

Les experts auront quatre échantillons à étudier: 1o de l'eau prise entre Laprairie et l'Ile des Sœurs, et de manière à avoir l'analyse de l'eau du Saint-Laurent; 2o de l'eau de l'Ottawa prise entre Verdun et l'Ile des Sœurs; 3o de l'eau du bassin près de la maison des pompes hydrauliques, et 4o de l'eau du réservoir.

M. McConnell croit que cette série d'analyse pourra être faite dans un délai d'un mois à compter du jour où les experts auront reçu les échantillons.

PLUS DE BEURRE QUE DE PAIN

Deux voleurs de beurre condamnés au penitencier

Lundi soir dernier, un cultivateur de Saint-Benoit, comté des Deux-Montagnes, nommé Napoléon Levèrre, arrivait à la ville avec une charge de beurre qu'il se proposait de vendre le lendemain.

Il se rendit directement chez un de ses cousins, M. François Perrier, qui demeure rue Richelieu, à Sainte Cunégonde, où il devait passer la nuit.

Pendant son souper, M. Levèrre avait laissé son cheval et sa voiture dans un passage attenant à la maison de son parent. Lorsqu'il sortit de nouveau, il s'aperçut de la disparition de deux tinettes de beurre et en informa sans tarder le chef de police Fagé, de Sainte-Cunégonde.

Ce dernier envoya les constables Brais et Lagacé à la recherche des voleurs. Quelques instants plus tard, les deux officiers logeaient au poste deux vauriens nommés Rosario Boyer et Ferdinand Archambault qui ont plaidé coupable d'être les auteurs du vol. Ils ont refusé, cependant, de dire ce qu'ils avaient fait du produit de leur vol.

Lorsqu'ils ont comparu devant le juge Despoyers, ce matin, Archambault qui possède un passé des moins enviables, a été condamné à trois ans de pénitencier.

Boyer, dont c'est la première offense venait d'être condamné à quatre mois de prison, lorsqu'il annonça au tribunal qu'il désirait lui aussi, apprendre un métier et voulait faire son apprentissage à Saint-Vincent de Paul. La requête a été accordée et il a été rejoindre son compagnon pendant le même espace de temps. Le plus triste de cette affaire, est que les deux jeune gens appartiennent à des familles très respectables de l'endroit.

COUR D'ASSISES

La séance d'aujourd'hui

A l'ouverture de la cour d'assises ce matin, M. Smith, avocat, présente deux motions de la part de ses clients, Ford et Graham, accusés d'obtention de la somme de $400 au préjudice du chef Benoit.

La première est à l'effet d'obtenir un procès séparé.

Ceci est refusé péremptoirement. La seconde demande que le procès soit fixé au prochain terme afin de faire venir certains témoins nécessaires à la défense, qui résident actuellement à Chicago et à Saint-Louis.

Des affidavits doivent être présentés à l'appui de la requête et le tribunal prend la question en délibéré.

Deux jeunes gens nommés Patrick Twohey et Peter Doolan, sont appelés à la barre.

Les deux prévenus sont accusés d'avoir volé un cheval et une voiture appartenant à un nommé J. B. Roy. La couronne déclare qu'elle n'est pas en possession de preuves suffisantes pour faire matière à procès et les accusés sont acquittés.

L'on procède alors à l'audition des témoignages dans la cause d'un nommé Antoine Laurin, accusé de s'être approprié illégalement une certaine somme d'argent appartenant à un entrepreneur de la Côte des Neiges, pour lequel il avait entrepris la construction de certains travaux dans la localité. Le procès continue.

Les visites des Chevaliers du Travail

Hier soir, l'assemblée Ville-Marie a terminé les visites de toutes les assemblées locales Canadiennes-Françaises. L'assemblée De Salaberry était la dernière sur le programme.

Vers 9 heures, M. U. Lafontaine, accompagné des principaux officiers, de plusieurs des membres de l'assemblée Ville-Marie, ainsi que plusieurs membres de différentes assemblées locales, fit son entrée dans la salle aux applaudissements de toute l'assemblée.

M. Cyrille Asselin, maître-ouvrier de l'assemblée De Salaberry, présenta les visiteurs à son assemblée et demanda à M. Lafontaine de dire quelques mots sur le but de l'Ordre des Chevaliers du Travail, ce que ce dernier fit avec beaucoup de succès.

M. G. O. Corriveau et M. Coutlée lui succédèrent et firent de bons discours.

Pendant que M. Coutlée parlait, M. J. Lepage, maître-ouvrier de l'Assemblée de District No 18, accompagné des membres de l'assemblée Coopérative, fit son entrée.

M. Coutlée ayant terminé son discours, M. Lepage fit une lecture sur l'Education, et son travail lui valut les justes applaudissements de l'assemblée.

M. Legendre, maître ouvrier de la Coopérative, et M. Delâge, délégué à l'assemblée de district, ont aussi fait ressortir le besoin de l'organisation. M. Delâge, qui est doué d'une rare éloquence, a montré hier qu'il avait des connaissances très étendues sur les questions ouvrières. Après tous ces discours, M. Lafontaine se leva et dit que pour le couronnement de ces visites il invitait toutes les assemblées canadiennes-françaises à faire visite à l'assemblée Ville-Marie, la plus ancienne assemblée canadienne-française, vendredi, le 28 courant. Cette invitation fut acceptée par de vifs applaudissements, puis les visiteurs se retirèrent enchantés de leur soirée qui fut à la fois utile et agréable.

Les agitateurs irlandais

Dans une lettre adressée à l'éditeur de l'*United Canada*, l'hon M. Mercier déclare qu'il accepte l'opinion de l'hon. M. Mowatt au sujet de Dillon et O'Brien.

La question de l'eau

Ce matin, sur motion de M. Barnard, C.R., certains amendements ont été faits à la déclaration de Lafontaine vs la cité.

Pris au piège

Le détective Gladu a arrêté, cette après-midi, un jeune garçon du nom de Wilfrid Bellefleur, pour vol au préjudice de son patron, M. Joseph Hoolahan, marchand de la rue Saint-Paul. L'accusé a été trouvé en possession de certaines pièces à conviction qui établissent sa culpabilité. Il comparaîtra devant le magistrat de police demain matin.

Vol avec effraction

Une maison nouvellement construite par un M. Cramp, sur la rue McTavish, a été défoncée hier soir. Les voleurs ont enlevé cinq magnifiques chaises couvertes en cuir, qui venaient d'être placées dans la salle à manger. La plus grande partie du mobilier venait d'être emménagé et M. Cramp avait payé les services d'un gardien de nuit privé. Ce dernier, cependant, déclare n'avoir pas eu connaissance de l'affaire. La cause a été confiée au détective Robinson. Vu que les objets volés sont faciles à identifier, le voleur ne tardera pas sans doute à tomber entre les mains de la police.

Miss Isabel Morris

Les amateurs de théâtre seront heureux d'apprendre le retour prochain en cette ville de la célèbre actrice Isabel Morris.

Miss Isabel Morris jouera, la semaine prochaine dans la comédie si amusante qui a pour titre "In a Whirl."

Cette pièce est pleine de situations d'un comique échevelé; il y a de quoi s'en tordre les côtes depuis la levée du rideau jusqu'à la fin.

Depuis sa dernière visite Miss Morris a fait une grande tournée dramatique en Australie et en Californie où elle a obtenu un succès phénoménal.

Durant six mois consécutifs "In a Whirl" a été jouée en Australie devant des salles combles.

Miss Morris est accompagnée d'une excellente troupe.

La résidence de T. James Claxton

Cette maison, qui sera vendue à l'encan, lundi prochain, par M. Walter M. Kearns, encanteur, devrait attirer une foule considérable d'enchérisseurs. La maison a une noble façade avec large escalier en pierre solide conduisant à la porte d'entrée. La première impression que nous avons en voyant cette maison est qu'elle a été construite pour la durée et non pour être vendue; elle a été solidement bâtie, avec toutes les améliorations modernes, sous la surveillance personnelle du ci-devant propriétaire, M. Burland, sans égard aux dépenses d'une manière élaborée, substantielle et confortable. M. Burland a consacré son temps et son expérience pour la construction de cette maison qui a coûté beaucoup d'argent, mais qui, comme toutes les maisons bien construites, sera vendue à bon marché.

Cette maison demeurera solide lorsque bien d'autres constructions modernes s'écrouleront.

Une personne qui désire acheter une belle résidence dans un local salubre devra profiter de cette occasion.

La Compagnie Générale des Bazars

Dans l'impossibilité de faire l'ouverture de ses magasins dans la bâtisse que la succession Beaudry fait construire actuellement dans la rue Saint-Laurent, la Compagnie Générale des Bazars a décidé d'ouvrir le 1er Décembre prochain dans les splendides magasins jadis occupés par la maison Merrill, rue Notre-Dame, qu'elle a loués pour quelques mois.

Tout le monde sera admis à visiter, sans être tenu d'acheter, les divers comptoirs sur lesquels sera exposé un assortiment sans pareil de jouets, d'articles d'étrennes, de bijouterie, de verrerie, de maroquinerie, de vannerie, de quincaillerie en tout genre, de parfumerie des maisons L. J. Piver, Condray, Vébert, etc., d'articles de fumeurs: pipes de Saint-Claude, articles en ambre de Vienne, cannes en tout genre, porte-cigares et fume-cigares, de boîtes à musique, trompettes, accordéons, harmonicas, violons, articles d'Amérique, ferblanterie, poterie, etc., etc.

Toutes ces marchandises seront vendues à bas prix. Le public trouvera tout ce dont il aura besoin dans les magasins de la Cie Générale des Bazars.

Société des antiquaires

(Projet de M. U. D. Lighthall, pour l'érection de plaques commémoratives dans différentes parties de la ville.)

L'assemblée mensuelle de cette Société, tenue à la résidence de l'honorable sénateur Murphy, sous la présidence de l'honorable juge Baby, mardi soir, a été une des plus intéressantes de l'année.

Nombre d'exhibits furent produits, M. J. B. Learmont exhiba un parchemin de 1791 richement enluminé; M. le juge Baby exhiba un "Arrêt du Conseil du Roi relatif à la liquidation des dettes du Code de 1764" et M. Lighthall montra une photographie du tableau à l'huile de l'honorable Peter Schuyler, qui commandait la première invasion du territoire Canadien et qui, vers 1690, joignit ses efforts à ceux de Frontenac pour contrôler les Sauvages. Deux morceaux de fer mangés par la rouille, de plus d'un siècle furent déposés sur la table par M. Herace T. Martin. On constata que c'était deux de ces clous à grosse tête employés du temps des Français dans les constructions. Ces clous furent trouvés par M. Beardon dans des canaux creusés sur la rue Saint-Paul, près de la rue Saint-Nicolas dans le mois d'août dernier.

M. le juge Baby fit rapport à la société d'un don de M. le vicomte de la Barthe, consistant en une plaque commémorative de la découverte du Canada par Jacques-Cartier, en 1534, cette pièce sera placée sur la place Jacques-Cartier. Ce sera la première d'une série d'autres plaques historiques qui orneront sous peu notre ville, grâce à l'initiative de M. D. Lighthall.

Un comité composé des messieurs suivants a été nommé pour mettre le projet à exécution. M. W. D. Lighthall, le promoteur, l'honorable juge Baby, l'honorable sénateur Murphy et MM. Henry Mott et de Léry Macdonald.

WILLIAMS PIANOS

5,000 en usage à Montréal.

WILLIS & CIE

824 rue Notre-Dame près de la rue McGill

SEULS AGENTS

PIANOS KNABE, WILLIAMS, BELL, EMERSON

Et Orgues Bell et Uxbridge.

281—J

Naissance

En cette ville, le 18 courant, l'épouse de L. N. Dagenais, marchand-tailleur, une fille.

Deux anciennes

Deux anciennes pratiques de la cour du recorder, Mary Donavan et Mathilda Keller, ont fait ce matin leur réapparition devant Son Honneur.

Vu que l'ivrognerie est chez elles un vice invétéré, elles ont été condamnées à trois mois de prison, plus $10 ou 3 autres mois.

Les suites d'une noce

Le constable McKoewn descendait la rue Saint-Denis ce matin, lorsqu'il fit la rencontre d'une femme à moitié vêtue, qui paraissait souffrir d'une attaque de *delirium tremens*. La malheureuse, après avoir cuvé son vin dans une des cellules faisait résonner les corridors du poste central de la police de ses cris cette après-midi. Elle a été reconnue comme étant une des femmes les plus en vue dans le demi-monde montréalais. Les autorités se déclarent passablement embêtées et ne savent que faire de leur nouvelle pensionnaire.

Petites nouvelles

—Mille deux cents tonnes de rails d'acier sont arrivées hier à Saint-Jérôme, pour la dernière section du chemin de fer Montréal et Occidental.

—Le conseil municipal de Longueuil a décidé hier soir que les résidents en villégiature ne paieraient à l'avenir leur taxe d'eau que pour six mois.

—Le pavage en asphalte de la rue Lamontagne a été terminé hier soir. La rue sera ouverte au trafic demain. La rue Saint-Gabriel a été livrée au trafic cette après-midi avec son nouveau pavé en bois.

Ecoles du soir à Lachine

Mardi soir le directeur des écoles de Montréal, répondant à l'invitation du Rév. M. Piché, curé de Lachine, visitait l'école catholique qui y est établie.

L'école est bien divisée, très éclairée, le matériel y est magnifique, en un mot le confort est remarquable.

Le nombre d'inscrits a atteint 220 et la fréquentation est très nombreuse: tous sont animés de la meilleure volonté et bon nombre ont déjà fait des progrès très sensibles.

Le directeur de l'école, le frère Macavius, fait la classe de tenue des lipres et obtient de très bons résultats.

Les autres classes sont celles de M. O'Reilly, très connu et très estimé de ses concitoyens, du frère Marcel, du Rév. M. Robillard, vicaire, qui a bien voulu faire plaisir à ses paroissiens en leur enseignant lui-même le français. La classe de dessein a été confiée à Arthur Lefebvre assisté de M. Bertrann.

A M. Archambault, architecte, qui a de bons élèves, bref, l'école de Lachine peut, grâce aux bons soins de M. le curé et aux efforts de chacun être placée parmi les écoles de premier ordre, nos sincères félicitations.

SALLE ROBERT A MONTRÉAL

Le nombre d'inscrits est de 500, la salle de dessin sera enfin terminée ce soir, et les cours se poursuivront immédiatement. Il y a encore des places, on peut donc se faire inscrire tous les soirs.

Nouvelle société

M. C. E. Jacques, marchand de farines en gros, a le plaisir d'annoncer à ses pratiques et aux marchands en général qu'il vient de s'associer M. L. H. Coutu, fabriquant de pâtes alimentaires, avec un capital de vingt mille dollars ($20,000), sous la raison sociale de "Coutu & Jacques."

Inutile de mentionner les succès que nous font espérer la nouvelle société. Car depuis longtemps déjà tous connaissent notre ami M. Jacques, son génie commercial et son activité. Quant à M. Coutu, ses antécédents lui ont valu depuis longtemps l'estime et la confiance du public financier, et son tact en affaire en a fait un associé capable avec lequel la maison Jacques ne pourra manquer de prospérer.

La nouvelle société marchera à l'avenir comme marchands commissionnaires, spécialement en farines et grains pour lesquels ils ont l'agence générale de la Manitoba Milling & Brewing Co. Aussi: Manufacturiers de Vermicelle et Macaroni.

Leur manufacture déjà connu sous le nom de Dominion Vermicelli & Macaroni Co., est située au No. 1450 rue Notre-Dame. Bureau général, No 203 rue des Commissaires, ancienne place d'affaire de M. C. E. Jacques.

Chaussures aristocratiques

Qu'on ne se méprenne pas, c'est chez O. P. de Montigny, No 1420 rue Sainte-Catherine, que l'on trouve la chaussure la plus élégante et la meilleur marché. 16—3

Positivement sans douleur

Dents extraites sans douleur par l'électricité chez le Dr J. G. A. Gendron, chirurgien dentiste, 20 rue St-Laurent. 16—1m

BANQUE VILLE - MARIE

AVIS

Est par le présent donné que le dividende semi-annuel de TROIS ET DEMI pour cent (3½ p.c.) pour l'année courante a été déclaré sur le capital payé de cette institution et que tel dividende sera payable au bureau principal de la banque en cette ville, le et après

LUNDI, LE PREMIER DECEMBRE PROCHAIN

Les livres de transfert seront fermés à dater du 20 au 29 novembre inclusivement.

Par ordre du bureau,

U. GARAND, Caissier.

Montréal, 21 octobre 1890. 307-m v j 1er déc.

ANNONCE DE

JOHN MURPHY & Cie

Sous-vêtements pesants en laine tricotés pour hommes, 50c.

Sous-vêtements pesants en laine tricotés pour hommes, 75c.

Sous-vêtements pesants en laine tricotés pour hommes, $1.00, chez

JOHN MURPHY & CIE.

Sous-vêtements en laine importée pour hommes, $1.00.

Sous-vêtements en laine importée pour hommes, $1.25.

Sous-vêtements en laine importée pour hommes, $1.50, chez

JOHN MURPHY & CIE.

Sous-vêtements 3 plis en laine écossaise pour hommes, $150.

Sous-vêtements 3 plis en laine écossaise pour hommes, $2.00.

Sous-vêtements 3 plis en laine écossaise pour hommes, $2.50, chez

JOHN MURPHY & CIE.

Sous-vêtements en laine naturelle pour hommes, $1.25.

Sous-vêtements en laine naturelle pour hommes, $2.00.

Sous-vêtements en laine noturelle pour hommes, $2.50, chez

JOHN MURPHY & CIE.

Sous-vêtements en belle laine Llama, $2.00 et $2.50.

GILETS Cardigan tout laine pour hommes, $1.25 et $1.50.

GILETS Cardigan, laine pesante pour hommes, $2.00.

Chaussettes en laine domestique pour dommes, 10c et 20c.

Chaussettes en laine arctique pour hommes, 25c.

Bas en laine de Cachemire pour hommes, 25c.

Bas en laine naturelle pour hommes, 40c.

Bas en laine Llama pour hommes, 50c.

Gants tricotés en laine de fantaisie pour hommes, 30c, 35c et 40c.

Mitaines en kid doublées en laine, 75c, $1.00 et $1.25.

JOHN MURPHY & CIE.

JOHN MURPHY & CIE

1781, 1783 Rue NOTRE-DAME

Coin de la rue St-Pierre

AU COMPTANT ET A UN SEUL PRIX

Nos des téléphones { Fédéral: 593, Bell: 2193.

Nouvelles Annonces

Arrivées trop tard pour être classifiées.

A LOUER, un beau logement de 6 chambre sur le même plancher, au No 338 Rue Lagauchetière, voisin de la rue St-Hubert. S'adresser au No 1464 rue Ste-Catherine. 15—6

AVIS—Le 19 ou le 20 de Mars dernier, une femme est tombée sur le trottoir de la rue Ste Catherine, près de la rue St-Georges, et s'est cassé un bras. Elle supplie ceux qui l'ont aidée à se relever de vouloir bien se faire connaître à elle, au No 617 rue St-Laurent. 16—1

COUPEUR TAILLEUR—Un jeune homme ayant fait ses études en Europe, demande une place de coupeur. Ecrire à M. Eugène, 67 rue St-Denis. 16—3

ESSAYEZ LES PATES AUX FRUITS de Sutherland. En vente dans tous les principaux restaurants de la ville. 16—2

ON TROUVERA une bonne femme de journée au No 233 rue Cadieux. 16—3

ON DEMANDE une servante générale au No 1321 rue Ontario. 16—3

ON DEMANDE un barbier de première classe, 1360 Notre-Dame. 16—2

ON DEMANDE une servante au No 72 rue St-Antoine. 20 22 25

ON DEMANDE un bon maçon et un bon manoeuvre. S'adresser 222 rue Craig. 16—2

ON DEMANDE un cuisinier au No 137 rue St-Dominique. Cléophas Meunier. 16-3

ON DEMANDE des bonnes ménagères pour prendre soin de deux personnes. S'adresser au No 53 rue St-Charles, Pointe St-Charles. 16—2

ON A BESOIN d'une bonne modiste de robes et chapeaux. S'adresser immédiatement au No 129 rue St-Laurent. 16—1

ON DEMANDE des faiseurs de *Husch* et des rouleurs de cigares. S'adresser au No. 15 rue St-Pierre. 16—3

ON DEMANDE un garçon de cuisine au No. 1899 rue Ste-Catherine. 16—2

ON DEMANDE plusieurs journaliers immédiatement. S'adresser No. 54 rue St-Charles, Pointe St-Charles. 16—1

ON DEMANDE des filles d'expérience pour écotonner les feuilles de tabac. S'adresser au No 15 rue St-Pierre. 16—3